

VILLE DE LEFFRINCKOUCKE
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MERCREDI 24 MARS 2021

PROCÈS-VERBAL

Le 18 mars 2021, convocation du Conseil Municipal a été adressée à chacun des membres pour le 24 mars 2021, afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire,
O. RYCKEBUSCH



CONSEIL MUNICIPAL DE LEFFRINCKOUCKE

L'an deux mille vingt et un, le 24 mars à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à huis clos, à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Olivier RYCKEBUSCH, Maire**

Présents : S. DZIKOWSKI, G. HOEDT, M. LEMATRE, M. LILLIO, V. BOURGOIS, R. ELHOJJAJI, D. MARSCHAL, P. STRUK, adjoints

L. MARCANT, C. D'HORDAIN, M. PEDRETTI, P. BERTELOOT, J.P. MOUGEL, conseillers

Absente : F. LAILLANT

Excusés ayant donné pouvoir : J. LOPEZ à R. ELHOJJAJI, E. RICHARD à L. MARCANT, S. THOMAS à P. STRUK, J.P. GOKELAERE à O. RYCKEBUSCH, S. LESTAVEL à M. LILLIO, B. ETCHEVERRY à V. BOURGOIS, D. BUGÉ à M. LEMATRE, R. DANIEL à D. MARSCHAL, M. COEUGNET à S. DZIKOWSKI, G. COLIN à G. HOEDT, N. HENNI à C. D'HORDAIN, C. DEHAESE à J.P. MOUGEL

Secrétaire de séance : R. ELHOJJAJI

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2020.**
- **Modification du règlement intérieur du conseil municipal.**
- **Convention UGAP pour achat groupé d'électricité.**
- **Fonds de concours communautaire.**
- **Tarifification objets dérivés Fort des Dunes.**
- **Tarifification livre « Leffrinckoucke autrefois ».**
- **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) 2021.**
- **Adhésion aux dispositifs d'achat groupé proposés par la CUD.**
- **Convention éclairage public rue Salengro.**
- **Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.**
- **Rapport et débat d'orientations budgétaires.**
- **Acompte de subvention.**
- **Taxe locale sur la publicité extérieure.**

Délibération n° 0_1

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2020.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2020 est soumis à l'approbation des membres de l'assemblée.

Le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE celui-ci.

P. BERTELOOT : « M. le Maire, je voudrais faire porter une petite rectification à ce procès-verbal, puisqu'il a été amputé suite à un problème technique d'après ce que j'ai pu voir. Alors en particulier à la délibération, ce doit être la 5_9 quand il était question des éducateurs territoriaux, je vous avais demandé une précision à savoir si cela ne générerait pas de poste supplémentaire et vous m'aviez répondu non.

Ce qui n'était d'ailleurs pas tout à fait exact, parce que ces agents territoriaux ont été créés parce qu'ils avaient été déclarés inaptes à leurs postes à la piscine et qu'il a bien fallu remplacer ces postes à la piscine. Donc, c'est bel et bien des postes supplémentaires. Donc je voudrais quand même que ma remarque soit apportée au procès-verbal. »

O. RYCKEBUSCH : « Alors nous allons évidemment apporter cette remarque. Juste pour qu'on soit bien d'accord sur le sujet, effectivement, il y avait des ETAPS qui avaient été déclarés inaptes sur leurs postes. Par contre, quand nous sommes arrivés, toutes les personnes étaient déjà en poste et remplaçaient celles qui étaient en arrêt maladie. Donc effectivement, il y a aujourd'hui 7 ETPAS au lieu de 4 initialement prévus à la piscine. Maintenant cela a été un choix de l'ancienne équipe municipale de procéder ainsi, mais par contre on notera bien évidemment votre remarque M. Berteloot. »

Délibération n° 1_1

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.

Par délibération en date du 4 novembre 2020, le règlement intérieur du conseil municipal a été adopté.

Suite à l'interpellation des services préfectoraux, il est nécessaire de le modifier afin d'y inclure les dispositions relatives à l'article L 2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il y a lieu d'ajouter au titre X : dispositions diverses, l'article suivant.

Article 39 : bulletin municipal

Au regard de l'article L-2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est précisé qu'un espace de mille signes est réservé dans le bulletin municipal, à chaque liste minoritaire.

Il est à noter que chaque liste devra se référer à la législation en vigueur relative à la communication en période électorale.

Le conseil municipal, à la majorité des voix exprimées (6 contre : C. D'HORDAIN, M. PEDRETTI, N. HENNI, P. BERTELOOT, C. DEHAESE, J.P. MOUGEL)

ADOpte le règlement intérieur ainsi modifié.

M. PEDRETTI : « Oui, M. le Maire, nous, nous voterons contre cette délibération simplement, je vous en avais informé par e-mail, il est un peu dommage que la place pour les groupes minoritaires soit simplement de 1 000 signes. 1 000 signes ce n'est pas beaucoup, dès que l'on veut exprimer quelques remarques, c'est vite rempli, or, le bulletin municipal est notre seul moyen d'expression publique. Donc cela est quand même regrettable. Je profite, je suis désolé, pour faire une petite remarque d'ordre plus général, ce n'est pas directement le règlement intérieur mais cela y participe quand même, sur le journal municipal. C'est là aussi un peu dommage que nous n'ayons pas été, je parle des 2 groupes minoritaires, associés à sa mise en place. Parce que on aurait pu, je crois, faire une série de remarques peut être constructives pour améliorer encore. C'est très bien que vous ayez fait un nouveau journal municipal, moi je n'ai pas de problème là-dessus, je trouve cela un peu dommage que vous ayez perdu une occasion de consulter, parce qu'il n'y avait pas urgence, au fond, à modifier le précédent, même remarque d'ailleurs sur le logo de la ville. »

O. RYCKEBUSCH : « Merci pour ces remarques. »

P. BERTELOOT : « M. le Maire, alors moi, par curiosité, j'ai pesé en nombre de signes le petit édito que l'on a rédigé et que vous avez inclus dans le journal municipal. Il fait 1 709 signes, vous voyez ce n'est quand même pas un pensum, ce n'est pas un dictionnaire, c'est un petit article. Alors, moi je trouve dommage d'abord d'en arriver là, parce que ce fameux article 2121-27-1, quand on va le consulter, il ne parle pas du nombre de signes. Il dit que les modalités sont fixées par le conseil municipal. Cela veut donc bien dire que ce n'est pas le Préfet qui a fixé le nombre de signes, c'est bien vous. Donc, moi je pense qu'il faut continuer à nous réserver, aux oppositions, au moins un tiers de page à chaque journal municipal. Charge à nous d'en faire ce qu'on veut. Si on le remplit, tant mieux, si on ne le remplit pas, eh bien tant pis, c'est bien fait pour nous. Mais admettez que vous avez beau jeu de limiter à 1 000 signes les oppositions, au dernier conseil vous vouliez empêcher de parler, et là vous voulez empêcher d'écrire. Vous limitez à 1 000 signes, c'est à dire l'équivalent des 2 tiers de l'article de M. Pedretti, vous voyez cela fera 2 paragraphes, alors que, il faut quand même bien reconnaître que sur la totalité du journal, à chaque page, vous mettez en valeur vos actions. Donc vous ce n'est pas 1 000, c'est plusieurs dizaines de milliers. Bon, je crois qu'une opposition, les oppositions, qui représentent quand même 53 % des électeurs à Leffrinckoucke, méritent bien chacune un tiers de page sur le journal municipal. Voilà ce que j'avais à dire M. le Maire. »

O. RYCKEBUSCH : « Alors M. Berteloot, j'entends bien votre réclamation, mais c'est plutôt étonnant parce que ces 1 000 signes, c'est exactement ce que vous avez voté, vous, dans l'ancien règlement intérieur à l'article 29. Je pense à ce moment là que vous ne vous êtes pas trop posé la question de ce que pensait réellement l'opposition à ce niveau là. Donc, nous, effectivement, nous avons mis 1 000 signes, et en plus, on a fait le choix de non pas faire 2 parutions, mais 4. Ce qui veut dire qu'avant, les oppositions avaient

2 000 signes sur l'année, aujourd'hui on vous en propose 4 000. Ce qui veut dire qu'on est plutôt dans une position de démocratie participative et d'échange. Maintenant concernant, M. Pedretti, effectivement la consultation éventuellement qu'on aurait pu avoir ensemble, c'est un choix et un travail de l'équipe majoritaire, notamment la construction du journal communal. C'est l'avantage qu'on a quand on est majoritaire, et on a choisi, ensemble, de construire ce journal communal. Alors pourquoi dans la précipitation ? Cela n'a pas été fait dans la précipitation, c'est un travail qui est le fruit, notamment essentiellement des agents, nous n'avons pas fait appel à des pigistes comme il se faisait par le passé. Ce sont les agents et les chefs de services qui ont rédigé la plupart des articles que vous avez pu voir dans le journal communal. Effectivement, si vous nous voyez nous un peu plus souvent, c'est parce que on est plus souvent sur le terrain, c'est tout simplement cela, il n'y a rien de..., donc voilà. »

J.P. MOUGEL : « Je voudrais quand même rappeler que, lors du précédent mandat, je n'ai pas vérifié ce qu'il y avait dans le règlement intérieur, mais il n'y a jamais eu de censure des groupes d'opposition, ni des comptes du nombre de signes. 1 000 signes c'est quand même très restrictif, la jurisprudence du conseil d'État est quand même en faveur d'une liberté d'expression conformément à la loi des groupes d'opposition, moi je trouve que c'est beaucoup trop restrictif. Si l'édito de M. Berteloot faisait 1 709 signes et celui de M. Pedretti 2 000 signes, je pense qu'il faudrait effectivement prévoir plutôt 2 000 signes que 1 000 signes. Ce ne sera pas une déformation du journal municipal, puisqu'à l'heure actuelle, ce qui a été fait lors du dernier journal municipal c'était à peu près cela. Donc je pense que ce serait quand même plus correct. »

O. RYCKEBUSCH : « Bon écoutez, j'entends bien tout ce que vous avez dit, donc je vous propose maintenant de... »

M. PEDRETTI : « Juste un mot très rapide, sous l'ancienne mandature, non M. le Maire il n'y avait pas 1 000 signes imposés. Moi, j'ai fait systématiquement les éditos et c'était entre 1 500 et 2 000 signes. »

O. RYCKEBUSCH : « C'est ce qui était autorisé, mais ce qui était noté dans le règlement intérieur c'était bien 1 000 signes. »

Délibération n° 1_2

CONVENTION UGAP POUR ACHAT GROUPÉ D'ÉLECTRICITÉ.

Depuis 2015, la commune participe à l'achat groupé d'électricité par l'intermédiaire d'une convention avec la centrale d'achat UGAP. Cette convention concernait les tarifs vert (supérieur à 250kVA) et jaune (supérieur à 36kva) et les tarifs bleus (éclairage public et petits bâtiments).

Il est proposé aux membres du conseil municipal de valider à nouveau le principe de participer à l'achat groupé pour l'électricité.

Le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTE de réitérer la démarche.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires.

C. D'HORDAIN : « Merci, M. le Maire, je voudrais simplement savoir, est-ce que vous avez une idée de la réduction du coût pour la commune, ou pas ? »

O. RYCKEBUSCH : « Alors non, nous n'avons pas d'idée concernant le coût. La seule chose que je peux vous dire c'est que pour 2019, cela s'élevait, le coût par rapport à si on gagne de l'argent ou pas par rapport à une facture x, le coût réel en 2019 s'élève à 214 474,66 € donc pour l'ensemble, bien évidemment, des bâtiments de notre patrimoine. Mais par contre, l'économie réelle, cela je ne peux pas vous le dire. »

Délibération n° 2

FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE.

Dans le cadre du dispositif d'accès des écoliers aux équipements de l'agglomération, il convient de solliciter la Communauté Urbaine de Dunkerque pour l'octroi d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 4 000 € pour l'année 2021, correspondant à la prise en charge de l'accès aux équipements communautaires à vocation pédagogique.

Le conseil municipal, à l'unanimité

SOLLICITE de la Communauté Urbaine de Dunkerque l'octroi d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 4 000 € T.T.C. pour participer au fonctionnement des écoles au titre de l'accès des écoliers aux équipements communautaires à vocation pédagogique.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

M. LEMATRE : « En 2020, malgré la crise, nous avons pu bénéficier de ces équipements à un tarif de 1902,95 €. Ils ont pu se rendre, tant que cela a été possible, à la patinoire, au PLUS, voilà. Et après cela s'est arrêté avec la crise. »

C. D'HORDAIN : « Merci M. le Maire, je voulais savoir la différence de cette somme de dépense avec cette année, est-ce qu'il y aura une possibilité de reporter cette somme à l'année suivante ou pas ? »

O. RYCKEBUSCH : « Non, il n'y a pas de report concernant ce dossier. Si on ne dépense pas l'argent, il n'y a pas de report. Par contre, nous avons rencontré, il y a quelques jours, Martine Arlabosse concernant notamment ce dossier là. Si jamais cette année on prévoit de faire plus de sorties, si la situation sanitaire le permet, donc, je rappelle bien aujourd'hui on privilégie le bus de ville parce que c'est gratuit, cela concerne essentiellement les bus si on va notamment au golf, si jamais on dépasse cette enveloppe, ils prendront en charge le surcoût. Mais il n'y a pas..., on ne peut pas dire on provisionne pour l'année prochaine, ou cette année parce qu'on a dépensé moins l'année passée. Cela ne marche pas comme cela. »

C. D'HORDAIN : « Oui, mais malgré tout on peut supposer qu'il y aura quand même un gain de finances si la dépense pour l'année prochaine est supérieure à ce qu'on a le droit. »

O. RYCKEBUSCH : « Je n'ai pas trop suivi là, Mme D'Hordain. »

C. D'HORDAIN : « En fait, Mme Arlabosse est susceptible de prendre les dépenses supplémentaires par rapport à cette année, s'il y avait ces dépenses, c'est cela ? Si j'ai bien compris. »

O. RYCKEBUSCH : « Alors oui, et pas que cette année. C'est à dire qu'on a échangé là-dessus, et puis moi, je leur ai demandé avec Magalie quel était le coût notamment pour aller au golf sur un stage ? Un stage ça dépasse les 3 500 €. Ce qui veut dire que si on veut faire plus qu'une sortie ou qu'un stage parce que nous avons 2 écoles, on dépasserait largement ces 4 000 €. Et moi, l'idée c'est d'essayer coûte que coûte que l'ensemble de nos petits écoliers puissent participer, partager des stages et des choses qui sont vraiment importants dans la vie de tous les jours, mais c'est surtout qu'il n'y ait pas un coût supérieur pour la ville de Leffrinckoucke. Donc, ils se sont engagés à ce qu'ils puissent prendre la différence. Par contre c'est un engagement qui n'est pas non plus écrit dans le marbre. On a discuté ensemble, aujourd'hui c'est 4 000 €, demain si cela dépasse ils se sont engagés, mais on ira chercher de toute façon la parole qu'on a eu ensemble dans mon bureau. Mais concernant l'enveloppe qui n'a pas été dépensée, on ne budgète pas un budget supplémentaire. »

Délibération n° 3_1

TARIFICATION OBJETS DÉRIVÉS FORT DES DUNES.

De nouveaux produits dérivés vont compléter les articles déjà mis en vente au fort des Dunes.

Il est proposé d'appliquer les tarifications suivantes :

- magnet	4,00 €
- stylo bambou	2,50 €
- sac en coton	9,00 €
- porte-clef "Poppys"	5,00 €
- peluche mouton	7,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE les tarifications reprises ci-dessus.

O. RYCKEBUSCH : « Alors pour votre information, sur ces produits là, la collectivité a une marge relativement intéressante. Et l'idée c'est de venir un peu renouveler le stock du Fort des Dunes parce que sur ce genre de produits là, on peut augmenter les recettes. Donc voilà le choix un peu de la collectivité, un choix qui était déjà porté par le passé et qu'on poursuit. »

P. BERTELOOT : « En marge de cette délibération, bon je suis d'accord sur les tarifs, mais la question que je souhaiterais poser est celle-ci. Il y avait un calicot au rond point qui annonçait le musérial du Fort des Dunes et qui a été enlevé. Est-ce que vous prévoyez de le remettre prochainement ? Parce que, même s'il est fermé, cela ne coûte rien d'en parler. »

O. RYCKEBUSCH : « Oui c'est prévu, nous le remettrons en place dès qu'on pourra rouvrir notamment le Fort des Dunes. On le mettra un peu avant. Ce sont des choses qui peuvent s'abîmer avec le temps, donc, c'est aussi une des raisons, avec les tempêtes, de mettre un peu le matériel à l'abri et de le sortir..., mais c'est prévu dès qu'on peut rouvrir notamment le Fort des Dunes, et j'espère vite, nous le remettrons en place sans problème. »

Délibération n° 3_2

TARIFICATION LIVRE « LEFFRINCKOUCKE AUTREFOIS ».

Il est proposé de vendre un stock de 50 livres portant sur des vues de "Leffrinckoucke autrefois" au tarif de 10 € l'unité.

Le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE la mise en vente de ces livres au tarif de 10 € l'unité.

S. DZIKOWSKI : *« C'est un livre qui a été édité il y a quelques années, quelques décennies. »*

O. RYCKEBUSCH : *« C'est un livre qui a été tiré à 1 000 exemplaires, je pense, et sincèrement c'est un bel ouvrage, je vous invite tous, si vous ne l'avez pas à l'acheter, vous aurez une primeur, vous serez dans les 1 000 Leffrinckouckois à l'avoir, et il reprend vraiment toute l'histoire sur les cents dernières années de Leffrinckoucke. Donc l'idée c'est un stock qui était actuellement en mairie, et on propose, plutôt qu'il reste dans un endroit et qu'il risque un jour de disparaître dans les méandres, de le vendre. Donc, on a chiffré la vente de ce livre à 10 € par bouquin. »*

Délibération n° 4

PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) 2021.

Le PLIE coordonne la mise en œuvre du parcours individualisé des publics particulièrement touchés par la réalité économique.

Convaincue que la lutte contre l'exclusion passe, notamment, par la mutualisation des moyens communaux et la recherche de solutions à une échelle intercommunale, la Communauté Urbaine de Dunkerque, accompagne l'extension du plan sur l'ensemble de son territoire depuis juin 2000. 20 communes adhèrent au PLIE.

La participation de la ville pour l'année 2021 sera de 11 288,51 €, soit 4 255 habitants par 2,653 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer cette convention.

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année.

V. BOURGOIS : *« Cet accompagnement concerne : les demandeurs d'emploi longue durée (+ 12 mois), les allocataires RSA, les travailleurs handicapés, les personnes habitant dans les quartiers prioritaires de la ville en sachant qu'ici à Leffrinckoucke on n'en a pas. Le bilan de l'année 2020 est le suivant : 36 personnes accompagnées dont 9 nouvelles personnes, 13 sorties positives c'est à dire : soit un CDI, un CDD, un CDD intérim, ou de l'alternance. A savoir que les sorties positives sont comptabilisées quand la personne a un contrat ou une succession de contrats de plus de 6 mois. Nous n'avons malheureusement pas les aides financières redistribuées sur la commune car le Département ne les a pas encore retransmises au service Entreprendre Ensemble qui gère cela. »*

M. PEDRETTI : *« Merci M. le Maire, évidemment nous allons voter cette délibération parce que, comme l'a dit Mme Bourgeois, c'est sur un sujet absolument essentiel l'accompagnement des personnes privées d'emploi depuis longtemps. Vous avez donné quelques éléments de bilan, cela je vous en remercie, parce que c'est une délibération habituelle que l'on vote depuis des années et je demande régulièrement les bilans. Bon, un bilan qui est quand même mitigé, parce que je remarque que l'on a, à peu près, un tiers des personnes accompagnées qui sortent de manière positive, après sur 36, à peu près un tiers ce n'est pas énorme. Mais moi, je m'interroge quand même sur autre chose, M. le Maire, et cela je le dis de manière vraiment non polémique. Peut être pour qu'on commence à réfléchir. J'ai regardé l'argent qu'on donne à Entreprendre Ensemble par habitant, et il n'a pas changé depuis 2015. On est toujours à 2,653 € par habitant. Je trouve cela étonnant, et pour tout dire, franchement, un petit peu choquant parce que dans la situation sociale dans laquelle on est, je crois qu'il serait peut être temps, quand même, de s'interroger sur notre participation financière à un dispositif qui est quand même très important. Alors évidemment, j'ai bien conscience, on va en parler tout à l'heure sur les finances que la situation financière est difficile, mais quand même. Peut être une réflexion à ouvrir là-dessus, parce que le montant n'ayant pas changé depuis 2015 cela veut dire qu'en plus on donne moins globalement qu'on perd des habitants, de fait, année après année. En tenant compte de l'évolution des prix, notre montant réel diminue, et cela aussi c'est embêtant. Donc, je pense que là il y a une réflexion à ouvrir sur notre participation financière à ce dispositif indépendamment du bilan. »*

O. RYCKEBUSCH : *« Je prends note de ce que vous dites, M. Pedretti, par contre il faut savoir que c'est une demande de leur part. La tarification c'est eux qui la fixent, ce n'est pas nous. Par contre le service qui est rendu notamment à la population, qui plus est leffrinckouckoise, il est le même, voire supérieur. Ce n'est pas nous qui disons : vous allez payer 2,66 € par habitant, c'est quelque chose qui est fixé par Entreprendre*

Ensemble. Donc, si un jour, ils souhaitaient qu'on revoie cette tarification, ce montant, dans ce cas là, on reprendra une délibération et on définira ensemble les modalités. Voyez, ce ne sont pas les maires qui décident on va leur donner cela, c'est vraiment, c'est en dehors de... »

M. PEDRETTI : « Non, j'ai bien compris, M. le Maire. Mais il y a une discussion quand même à avoir avec eux, me semble t-il, sur le montant financier qu'ils souhaitent consacrer à ce type d'action. Et là, pour le coup, j'ai l'impression que cela stagne. »

O. RYCKEBUSCH : « Oui, mais c'est leur montage financier. Si ce montage financier convient notamment à rendre le service que tous les maires attendent, si tant est que les maires adhèrent, ce n'est pas une obligation d'adhérer au PLIE, c'est un choix, vraiment, de politique communal. Maintenant si Entreprendre Ensemble pense que ce montant là suffit à budgéter tous leurs projets, je ne vois pas pourquoi nous, on irait proposer un tarif supérieur. »

M. PEDRETTI : « Je me permets, M. le Maire, je ne vais pas monopoliser la parole, mais cela nécessite un vrai débat de fond qu'on aura peut être, parce que j'ai parfois l'impression qu'on délègue. Vraiment, c'est ce qui se passe depuis des années, je ne vous mets pas en cause. Et qu'on délègue le traitement social du chômage, appelons cela comme ça, de longue durée, de plus en plus on externalise et cela est un petit peu gênant. Parce que j'ai l'impression, visiblement votre réponse me conforte dans ce sentiment, qu'on n'a plus prise vraiment, sur ce qui est quand même un dispositif social majeur, de fait. »

O. RYCKEBUSCH : « Je ne suis pas d'accord avec vous. On est, quand on est élu, vraiment imprégné de cette problématique. Moi, si demain je m'aperçois que, parce que le montant ne suffirait pas à mener leur politique, et que cela mettrait en péril le service pour lequel nous, on conventionne, dans ces cas-là on se poserait ces questions là. On dirait : est-ce qu'il vous manque de l'argent pour mener à bien tout ce que vous menez depuis des années ? Aujourd'hui, ce débat ne vient jamais dans les réunions, et je pense même qu'il n'est jamais intervenu par le passé. On arrive, on fait un bilan effectivement sur ce qui a été fait, Virginie Bourgeois vous l'a présenté, ce qui a été fait et ce qui n'a pas été fait, à aucun moment ils nous ont demandé des recettes supplémentaires. Si jamais cela se posait, ce débat là on l'aurait ici. Mais je n'ai pas le sentiment du tout, quand on voit le résultat, alors c'est sûr, on parle d'un tiers, oui mais attendez, ce n'est pas vraiment comme cela qu'il faut calculer. Je veux dire le service, les personnes qui sollicitent Entreprendre Ensemble, elles sont toutes écoutées et dirigées, accompagnées, il y a un taux d'échec, c'est comme cela, le 100 % de réussite ce n'est pas possible. Par contre, toutes les personnes qui sollicitent l'aide d'Entreprendre Ensemble, celles qui les sollicitent sont accompagnées. Maintenant, si demain il y a plus de personnes qui vont, et je pense qu'Entreprendre Ensemble font une grande politique, une grande partie de communication pour expliquer à la population qu'ils peuvent se rapprocher d'eux, parce que c'est une instance qui va les aider et les accompagner, dans ce cas si demain ils ont plus de monde, cela sous entendra qu'il faudra peut être plus de recettes, et je pense qu'ils vont être capables de nous interpeller rapidement pour dire : attention on a besoin d'un coup de main des maires. Maintenant aujourd'hui ce n'est pas le débat qu'on a eu. Je pense que par le passé, parce qu'on a regardé un peu le contenu, ce n'est pas non plus un débat qu'il y a eu par le passé, mais si demain ça le devient, on sera réactif et on s'adaptera. Il est hors de question de ne pas accompagner les personnes qui auraient besoin de cette aide là sous prétexte qu'on ne mettrait que 11 000 €, si demain il en faut 15, eh bien on se posera la question est-ce qu'on en met 15 ? Mais aujourd'hui ce n'est pas le débat, il n'y a pas eu de demande. »

J.P. MOUGEL : « Moi, mon questionnement ce n'est pas de savoir s'il faudrait mettre plus que 11 000 €, puisque Entreprendre Ensemble n'en demande pas plus. Ce serait d'essayer d'évaluer vraiment le service, l'efficacité du service par rapport à son coût, étant ceci mis en relation avec l'intervention du CCAS. La question se pose vraiment de savoir si on peut améliorer encore l'efficacité du système et comment il faudrait le faire ? »

O. RYCKEBUSCH : « Je suis d'accord avec vous. C'est plus dans ce sens là, je pense, qu'il faut le voir. Maintenant, je pense qu'Entreprendre Ensemble c'est une belle chose, c'est un bel outil, je pense qu'il y a encore des choses à améliorer. Et puis de toute façon, vous savez, la société évolue tellement dans un sens comme dans l'autre qu'il y aura peut être demain plus de personnes qui auront besoin d'aide au travers, notamment, de ce qu'on vit actuellement, et qu'il faudra de toute façon qu'on s'adapte. Mais cela demandera la mise en place d'un diagnostic, de voir exactement où on en est, donc voilà. »

C. D'HORDAIN : « J'aimerais savoir éventuellement est-ce qu'il y a un compte-rendu de suivi pour lequel vous êtes destinataire, concernant toutes ces personnes ? »

V. BOURGOIS : « Donc, on reçoit le bilan, mais les comptes-rendus de suivi c'est Monsieur..., je ne sais plus, excusez-moi, donc c'est Entreprendre Ensemble qui a tous ces suivis au niveau de ces personnes. »

O. RYCKEBUSCH : « Et après, je pense qu'il y a aussi la protection des données. Les seuls qui pourraient éventuellement peut être avoir des informations, ce sont les agents du CCAS. En aucun cas les élus, parce que tout est protégé, on serait à même de pouvoir demandé. M. Mougel je ne sais pas, vous allez peut être pouvoir me renseigner là-dessus ? Mais je vois mal les élus, et même vous proposer, vous dire : voilà tel dossier, telle personne, cela me paraît vraiment compliqué. »

P. BERTELOOT : « Oui, et ces chiffres sont à mettre au regard de ceux de pôle emploi. »

C. D'HORDAIN : « Oui, mais au moins que le CCAS ait ce type de document à disposition pour pouvoir au moins faire des analyses. »

J.P. MOUGEL : « Je pense que ce sont les agents du CCAS et le directeur du CCAS qui seraient en mesure, peut être, de prendre connaissance d'un certain nombre de données et de donner un avis sur l'efficacité, enfin de détailler un peu le compte-rendu du PLIE. Parce que là, pour l'instant, ce qu'on a chaque année ce sont des statistiques en fait, en disant : tant de personnes ont été reçues, tant de personnes ont été orientées, et quelles ont été les suites. Mais si un audit devait être fait, il ne pourrait pas être fait directement par les élus, je pense qu'il devrait être fait par le CCAS, ou avec le concours du CCAS pour des raisons de confidentialité. Parce qu'on ne peut pas accéder aux données individuelles des personnes comme cela, il faut quand même que ce soit des agents qui sont soumis à la confidentialité qui le fassent. »

O. RYCKEBUSCH : « Tout à fait. Donc, il faut savoir aussi qu'Entreprendre Ensemble on les a sollicités notamment pour les contrats civiques. Donc ce sont quand même des instances qui sont très à l'écoute des municipalités. Mais maintenant, effectivement, M. Mougel je pense que vous avez bien résumé la situation, ce sont des données confidentielles, et je pense que seuls les agents du CCAS et qui plus est le directeur, mais le directeur est en arrêt depuis un certain temps, donc les agents aujourd'hui doivent suppléer au fait que le directeur n'est pas là, c'est un peu compliqué, c'est une organisation. Et il est hors de question pour moi de demander à Mme Bourgois, la Vice-Présidente du CCAS, de remplacer ou de suppléer, il n'y a pas d'ingérence, donc cela il faudra attendre. Mais de toute façon ce qui est certain c'est que, moi également, j'ai envie de savoir un peu ce qu'il se passe. Donc, il y aura un questionnement qui va être fait avec Entreprendre Ensemble sans être nominatif, pour savoir un peu la situation des personnes qui ont appelé Entreprendre Ensemble pour les accompagner, et de voir un peu quel a été le résultat, mais peut être un peu plus précisément. »

Délibération n° 5_1

ADHÉSION AUX DISPOSITIFS D'ACHAT GROUPÉ PROPOSÉS PAR LA CUD.

La Communauté Urbaine de Dunkerque a adopté le 26 novembre 2015 son schéma de mutualisation lequel comporte un volet d'actions dans le domaine de l'achat public. A ce titre, il est prévu de développer la pratique de l'achat groupé, de manière équilibrée et tenant compte de l'impact sur l'emploi local, avec les communes et administrations du territoire.

La création de groupements de commandes et le recours à des centrales d'achat sont les moyens d'atteindre cet objectif. La mise en place d'un groupement de commandes nécessite la conclusion d'une convention constitutive et il est apparu pertinent de concevoir une convention-cadre qui couvrirait plusieurs achats à venir afin d'alléger la procédure. La Communauté Urbaine a donc proposé un dispositif permettant de faciliter la mise en place des groupements de commandes. La convention-cadre qui régit ce dispositif laisse la possibilité de confirmer au cas par cas la participation à chaque projet de groupement de commandes et nous laisse ainsi le choix de nous engager ou non en fonction du contexte (caractéristiques de l'achat, état de la concurrence, etc.).

L'adhésion au dispositif de convention-cadre pour les groupements de commandes est ouverte à toutes les entités soumises au code de la commande publique qui ont leur siège ou un établissement dans le périmètre de la Communauté Urbaine de Dunkerque. Les signataires de la convention-cadre déterminent le ou les domaines pour lesquels ils veulent participer.

L'échéance du dispositif est fixée au 1^{er} mars 2026. Jusqu'à cette date, chaque nouvel adhérent peut participer à un projet de groupement de commandes si l'état d'avancement du projet le permet. Les modalités de fonctionnement des groupements de commandes lancés au titre de cette convention-cadre et les conditions de passation et d'exécution des marchés sont définies conformément aux dispositions du code de la commande publique.

A ce titre, il notamment prévu que :

- le rôle de coordonnateur soit assuré par défaut par la Communauté Urbaine de Dunkerque, toutefois un autre membre de la convention-cadre peut remplir cette fonction (cf. article 5 de la convention),
- la commission d'appel d'offres du groupement soit celle du coordonnateur.

Le périmètre de la convention couvre plusieurs domaines. Il est proposé de se positionner notamment sur les thématiques suivantes :

- tous les segments définis en annexe 2 de la convention cadre.

Par ailleurs, la Communauté Urbaine de Dunkerque s'est constituée en centrale d'achat pour apporter plus de souplesse à l'achat groupé. Ce dispositif sera une alternative non exclusive à la technique des groupements de commandes. Pour en bénéficier, la commune de Leffrinckoucke devra adhérer à la centrale d'achat selon les conditions générales jointes en annexe. L'adhésion est gratuite et ne crée aucun engagement de recours aux contrats passés par la centrale d'achat.

Les deux dispositifs sont très proches, cependant l'adhésion à la centrale d'achat peut intervenir à tout moment alors que la signature de la convention-cadre pour les groupements ne peut concerner que les projets d'achat groupé pour lesquels la consultation n'a pas encore été lancée. Les finalités sont identiques (achat groupé).

La présente convention porte ainsi sur la signature de cette convention-cadre qui définit les modalités de fonctionnement des groupements de commandes.

Vu le projet de convention-cadre pour les groupements de commandes,

Vu les conditions générales de la centrale d'achat portée par la Communauté Urbaine de Dunkerque,

Le conseil municipal, après avoir entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le principe d'une convention-cadre pour les groupements de commandes dans les conditions exposées.

APPROUVE l'adhésion à la centrale d'achat de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout acte en lien avec cette démarche.

O. RYCKEBUSCH : *« Donc, ce qu'il faut retenir c'est que la finalité, que ce soit un groupement de commandes ou une centrale d'achat, est la même. C'est de réussir à diminuer les coûts quand on a besoin de certaines choses. Cela peut être les EPI, cela peut être des achats en tout genre, de toute façon vous avez dû avoir, je pense, en annexe 2, la liste un peu de tout ce qui est proposé actuellement par la Communauté Urbaine de Dunkerque. Ce qui est proposé également c'est que la CUD soit coordinateur de ce projet, c'est à dire que c'est eux qui gèreraient les appels d'offres. Je pense que c'est la décision la plus sage, nous, on n'aurait pas aujourd'hui les capacités, je pense que notre directeur financier et l'équipe financière ont déjà suffisamment de travail pour leur rajouter d'autres dossiers. Donc, ce qu'il faut retenir simplement, c'est une finalité qui est..., c'est quelque chose qu'on ne peut actionner que si on en a besoin. C'est à dire que cela nous coûte zéro euro, il n'y a pas d'engagement financier de notre part de souscrire, que ce soit au groupement de commandes ou à la centrale d'achat, et on actionne cela quand on veut. Donc, si demain on a besoin par exemple, 30 vestes pour les espaces verts, on peut solliciter la CUD parce que, peut être, qu'ils ont des tarifs intéressants. Donc, voilà ce que je souhaitais dire sur ces 2 possibilités. »*

J.P. MOUGEL : *« Est-ce que vous pourriez préciser pour quel type d'achat vous avez l'intention d'avoir recours à ce groupement ? »*

O. RYCKEBUSCH : *« Écoutez, pour le moment je ne peux pas vous le dire parce qu'on n'a pas choisi, il n'y a pas eu de choix, pour l'instant c'est juste un principe, mais on n'a pas de besoin, là tout de suite, qui nécessite de faire appel ou au groupement de commandes ou à la centrale d'achat. Maintenant, je vous le dis, les choses les plus rapides qui pourraient arriver ce sont les EPI notamment. Bon maintenant, vous avez l'annexe M. Mougel ? L'annexe concernant les différentes possibilités. Vous ne l'avez pas en pièce jointe? Cela, si vous voulez, on pourra vous la transmettre. Cela part des produits agricoles, aux produits d'exploitation des mines, machines agricoles, vêtements, produits imprimés, produits connexes, produits chimiques..., on a une liste qui est relativement importante. Vous prenez par exemple sur les produits, actuellement, dont toutes les collectivités ont besoin notamment le gel hydroalcoolique, si demain il y a une centrale d'achat et qu'on peut diminuer les coûts, ce serait dommage de ne pas pouvoir y accéder. Et c'est cette logique là qu'on souhaite adopter. Donc, il faut savoir que cette forme de mutualisation de la CUD existe depuis 2015, notamment sur ces 2 possibilités. Donc, je trouverais dommage de ne pas pouvoir accéder à un outil qui nous permettrait de gagner de l'argent, vous dire maintenant ce qu'on va actionner demain, non, cela je ne peux pas vous le dire, donc voilà. »*

Délibération n° 5_2

CONVENTION ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE SALENGRO.

La Communauté Urbaine de Dunkerque assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble du programme de travaux de la rue Salengro.

En ce qui concerne les travaux de compétences communales, à savoir les travaux d'éclairage public, la ville de Leffrinckoucke remboursera les sommes engagées par la Communauté Urbaine (la somme prévisionnelle s'élève à 74 759,88 € TTC).

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser le maire à signer la convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer cette convention.

O. RYCKEBUSCH : « *Donc l'éclairage public étant une compétence communale, les travaux ayant été entrepris de la rue d'Uxem jusqu'à la rue des Tulipes lors du dernier mandat, avec une phase qui continue à ce jour, il convient maintenant de pouvoir, tout simplement, rembourser ou payer l'éclairage public qui a été fait sur notre voirie. Donc, la CUD aujourd'hui nous demande de verser la somme de 74 000 € qui était prévue, donc, maintenant il convient ensemble de voter cette délibération.* »

J.P. MOUGEL : « *Est-ce que vous avez eu un état détaillé avec les frais de structure dedans ?* »

O. RYCKEBUSCH : « *Non, pas à ce jour. Par contre, si jamais on paye trop, il y aura le remboursement de ce qu'on aurait notamment..., mais maintenant on n'a pas eu de frais détaillés, cela devrait arriver.* »

Délibération n° 5_3

RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT.

L'assemblée est invitée à débattre sur le rapport annuel ci-dessus, pour l'année 2019.

Ce dossier était ouvert à la consultation depuis le 21 janvier 2021.

Le conseil municipal,

ÉMET les observations suivantes :

P. BERTELOOT : « *Tous les ans c'est pareil, et au niveau de l'eau du Dunkerquois on va nous répondre qu'il faut s'estimer heureux parce que dans certains départements c'est bien plus.* »

O. RYCKEBUSCH : « *Vous avez tout résumé.* »

Délibération n° 6_1

RAPPORT ET DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES.

SOMMAIRE

I – Le contexte budgétaire

Loi de Finances pour 2021

La situation des collectivités territoriales

II – Les orientations budgétaires

A. Analyse rétrospective 2017 – 2020

Recettes de fonctionnement en fortes baisses
Dépenses de gestion courant qui se compriment
Un autofinancement qui reste solide
État de la dette
Investissement – Dépenses
Investissement – Les reports
Investissement – Recettes

B. Les orientations pour 2021

La section de fonctionnement
 Prospective 2021 des produits de fonctionnement
 Prospective 2021 des charges de fonctionnement
 Évolution des dépenses réelles de fonctionnement
La section d'investissement
 Les ressources d'investissement
 Les dépenses d'investissement
 La maquette synthétique
 Le plan pluriannuel d'investissement

III – conclusion

Préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités territoriales dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités territoriales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRe», publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre, mais aussi faire l'objet d'une publication, ce qui sera précisé par décret. Il est à noter que désormais, le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

I. CONTEXTE BUDGÉTAIRE

Ce rapport est établi sur la base des dispositions la Loi de Finances pour 2021. La loi de Finances est centrée, pour les collectivités, sur le plan de relance de 100 milliards d'euros sur deux ans incluant la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production, sur la stabilisation des dotations et sur la réforme des indicateurs financiers pour neutraliser les effets de bord de la suppression de la taxe d'habitation.

Le plan de relance

Le plan de relance est axé sur trois domaines prioritaires : la transition écologique, la compétitivité des entreprises et la cohésion sociale et territoriale.

Les mesures qui impacteront les collectivités sont les suivantes :

- Rénovation thermique : 4 milliards d'euros devraient être investis par l'Etat via la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et des dotations spécifiques. 500 milliards d'euros devraient également être fléchés sur la rénovation thermique du parc de logement social via les collectivités et les organismes HLM.
- Centres de tri et déchets : 500 millions d'euros seront consacrés à l'économie circulaire et au traitement des déchets : développement des centres de tri, soutien au tri des déchets recyclables via une aide financière aux collectivités locales pour le déploiement du tri sélectif sur la voie publique, soutien à la valorisation des biodéchets, aides financières à l'investissement dans des unités de production d'énergie à partir de combustibles de récupération.
- Infrastructures et transports : 1,2 milliards d'euros seront consacrés aux mobilités du quotidien, 4,7 milliards d'euros pour le ferroviaire et 550 millions d'euros pour les travaux d'infrastructures.
- Fiscalité locale : La baisse des impôts de production vise à réduire les impôts économiques payés par les entreprises françaises et notamment le secteur de l'industrie. Ces dispositions ne concernent pas directement les communes mais les structures intercommunales, ici la Communauté Urbaine de Dunkerque. Ces mesures concernent la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Taxe Foncière sur la Bâti (TFB), et le maintien du calendrier initial de la suppression de la taxe d'habitation (TH).

Autres mesures

La Loi de Finances 2020 prévoyait pour le bloc communal à partir de 2021 une suppression du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes.

En 2020, 80% des ménages ne paient plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Les 20% des ménages qui restent assujettis à cet impôt bénéficieront d'un dégrèvement de 30% en 2021, puis de 65% en 2022. Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale. La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est fixée à 0,5% pour 2021 (0,9% en 2020, 2,2% en 2019).

La réforme fiscale entreprise aura un effet sur l'évolution d'un indicateur majeur, le potentiel fiscal.

La situation des collectivités locales

Dans leur ensemble, les collectivités locales françaises ont hérité d'une situation financière favorable en fin de mandat : un autofinancement record, un niveau d'investissement en forte hausse pour la troisième année consécutive, une dette toujours maîtrisée qui n'aura pas empêché une augmentation du recours à l'emprunt justifiée par des taux d'intérêt continûment faibles.

La crise sanitaire actuelle a conduit à une contraction du PIB sans précédent (-18,9% sur un an au 2ème trimestre). Les conséquences sur la consommation et les investissements des entreprises restent incertains mais le PIB pourrait enregistrer un recul proche de 9% en moyenne sur l'année 2020 selon les spécialistes.

En conséquence, l'inflation devrait rester très contenue. La Banque Centrale Européenne devrait continuer à mener dans les mois à venir une politique monétaire très accommodante qui pèserait sur les taux d'intérêt.

Les départements, qui sont des acteurs importants de l'action sociale et du soutien à l'investissement pour les communes, ont vu leur situation financière s'améliorer en 2019, grâce à des facteurs conjoncturels favorables. Cependant, avec des recettes fiscales et des dépenses sociales très fortement liées à la conjoncture économique, ils sont particulièrement exposés à un retournement économique et devraient être lourdement affectés par la crise sanitaire, tant en dépenses qu'en recettes.

II – LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

L'analyse rétrospective de la « santé » financière de la commune (A) constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives (B). En effet la structure du budget d'une année et les perspectives financières à moyen terme ne sont jamais déconnectées des budgets antérieurs et doivent intégrer les réalisations passées, qu'elles soient positives ou négatives.

A – ANALYSE RETROSPECTIVE 2017 – 2020

=> Des recettes de fonctionnement en fortes baisses (-5,4%)

En milliers d'Euros				
	2017	2018	2019	2020
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE				
RECETTES DE FONCTIONNEMENT COURANT (Recettes de fonctionnement hors produits financiers et exceptionnels)	6 620	6 742	6 806	6 495
Fiscalité directe locale	5 918	6 014	6 073	5 841
<i>dont produits fiscal (TH – TF)</i>	2 636	2 691	2 747	2 491
<i>dont compensation CUD</i>	3 106	3 143	3 159	3 159
<i>dont autres produits et taxes</i>	176	180	167	191
Dotations et participations	243	230	242	238
<i>dont DGF</i>	0	0	0	0
<i>dont DSR</i>	26	26	24	25
<i>dont compensations fiscales</i>	94	97	103	107
<i>dont FCTVA</i>	16	15	14	13
<i>dont autres compensations et participations</i>	107	92	101	93
Autres recettes	459	498	491	416
<i>dont revenus des immeubles</i>	58	65	79	71
<i>dont travaux en régie</i>	19	20	32	15
<i>dont produits des services</i>	223	257	271	141
<i>dont atténuations de charges</i>	159	156	109	189
RECETTES EXCEPTIONNELLES	115	419	809	707
Produits exceptionnels	113	66	89	32
Divers	2	2	5	
Sortie d'inventaire	0	0		12
excédents de fonctionnement exercices précédents		351	600	600
Quote-part des subventions d'investissement				61
Opération cessions d'immobilisation			115	2
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 735	7 161	7 615	7 202

1 – Les recettes de la ville en chute suite à la perte des ressources foncières de l'usine des Dunes et à la crise COVID.

Hors recettes exceptionnelles et excédents de fonctionnement des exercices précédents, les recettes de fonctionnement ont fortement baissé en 2020 de 311 mille euros (-4,6%). Cette réduction provient principalement :

- fiscalité directe locale : - 256 mille euros
- produits des services et revenus des immeubles : -138 mille euros.

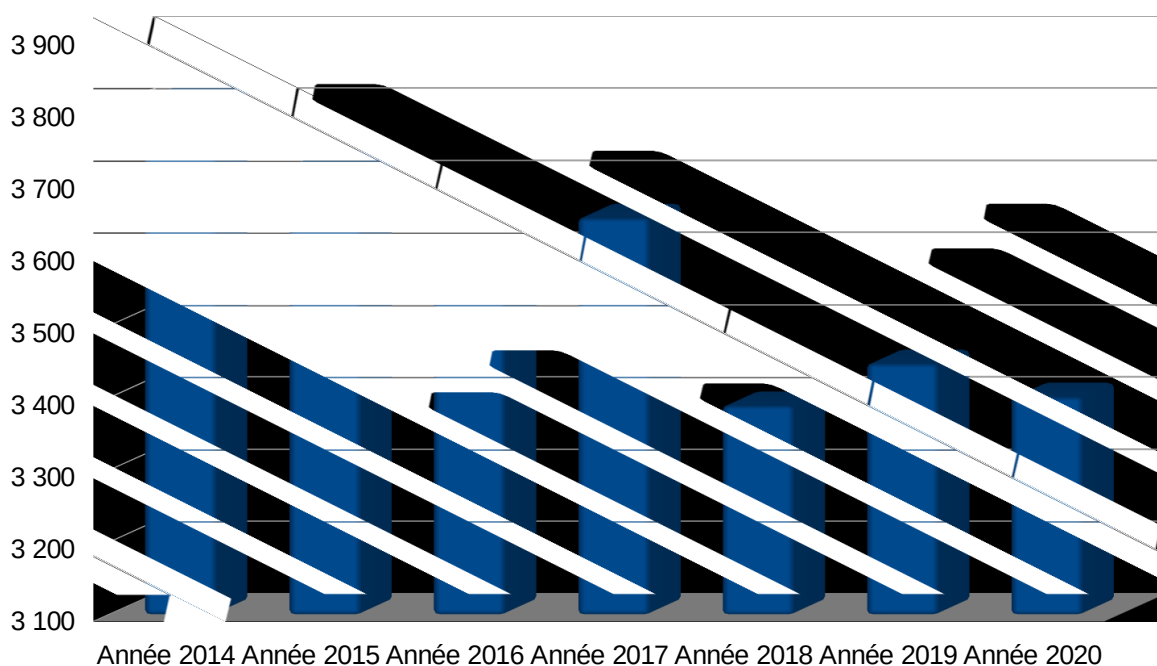
Les atténuations des charges (remboursements des salaires) augmentent de 80 mille euros.

=> **Dépenses de gestion courante qui se compriment de 1,7 % entre 2019 et 2020**

En milliers d'Euros	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020
Dépenses de gestion courante (depenses de fonctionnement hors frais financier)	5 983	5 674	5 823	5 723
Charges courantes	2 333	2 284	2 375	2 321
dont charges à caractère général	1 376	1 381	1 465	1 406
<i>dont fluides (eau, gaz, électricité)</i>	367	386	430	407
dont subv. Versée au CCAS	160	150	150	150
dont subv. Versées aux associations	380	361	372	370
dont indemnités élus	99	98	93	98
dont contributions organismes	310	292	292	292
dont autres	8	2	3	5
Frais de personnel	3 650	3 390	3 448	3 402
Autres dépenses de fonctionnement	401	324	404	351
Charges financières	96	85	75	64
Amortissement	164	154	134	196
divers	141	85	80	78
Opérations cessions d'immobilisations	0	0	115	13
Dépenses de fonctionnement	6 384	5 998	6 227	6 074

Les charges de personnel représentent le poste le plus important des dépenses de fonctionnement. Entre 2019 et 2020, elles baissent de 1,33 % (-46 mille euros).

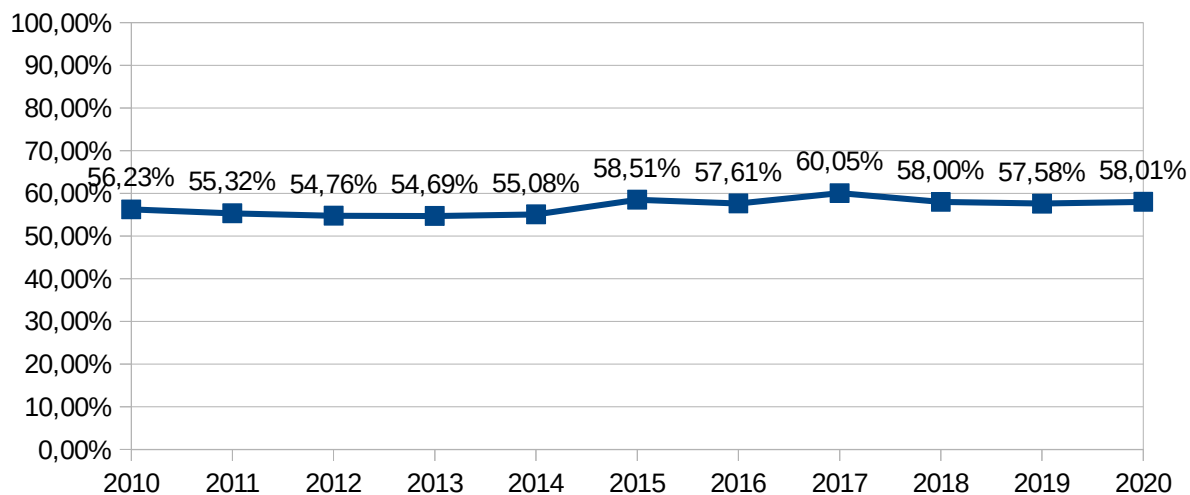
Charges de personnel (en K€)



Évolution des effectifs	Déc. 2014	Déc. 2015	Déc. 2016	Déc. 2017	Déc. 2018	Déc. 2019	Déc. 2020
<i>Autorisés</i>	125	124	129	130	123	104	111
Pourvus par titulaires	103	108	106	106	93	90	89
Pourvus par non titulaires	10	4	6	6	4	8	7
TOTAL Pourvus	113	112	112	112	97	98	96

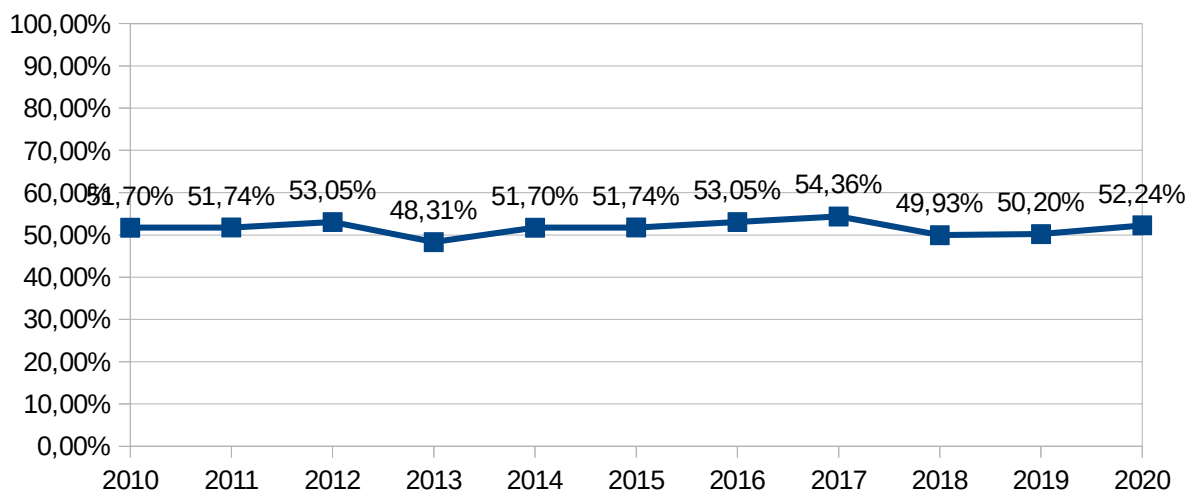
En décembre 2020 un agent titulaire a activé ses droits à la retraite. On observe une diminution continue des effectifs depuis 2017, passant de 112 agents à 96 agents en 2020. La filière technique est la plus représentée avec 47 agents, suivie de l'administratif pour 23 agents, puis culturelle pour 11 agents et 15 agents se répartissant dans les filières sociale, sportive, animation ou police municipale.

Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement



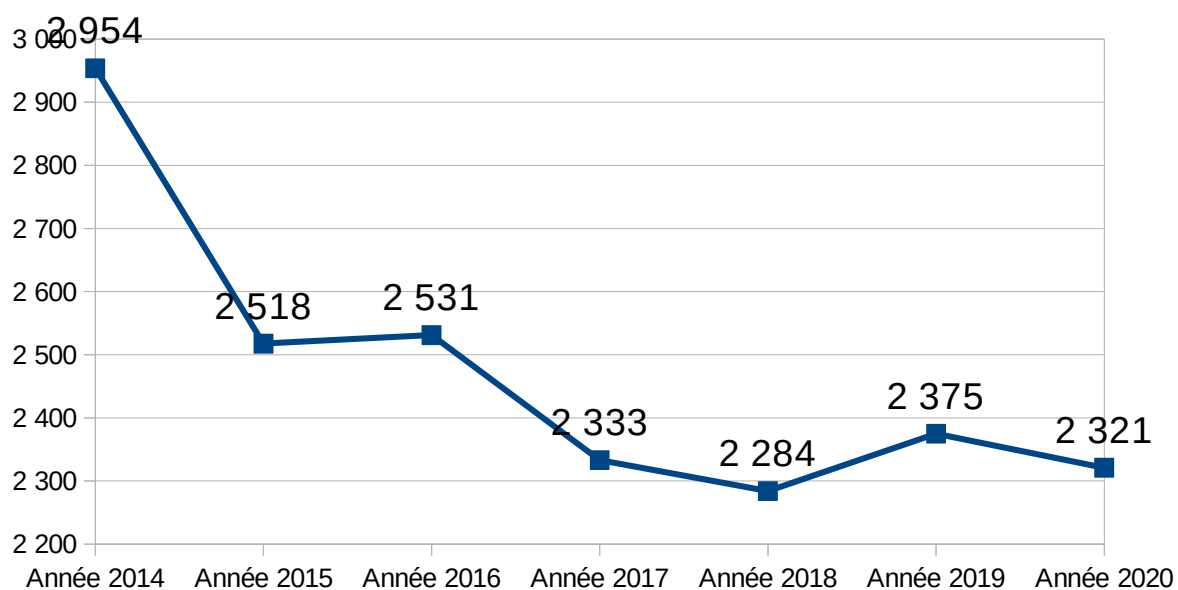
Ce ratio démontre une stabilisation depuis 2015 autour de 58 %. Pour rappel, en 2015 la hausse du ratio n'est pas provoquée par une augmentation des dépenses de personnel mais par une réduction des dépenses réelles de fonctionnement.

Évolution dépenses de personnel / recettes réelles de fonctionnement



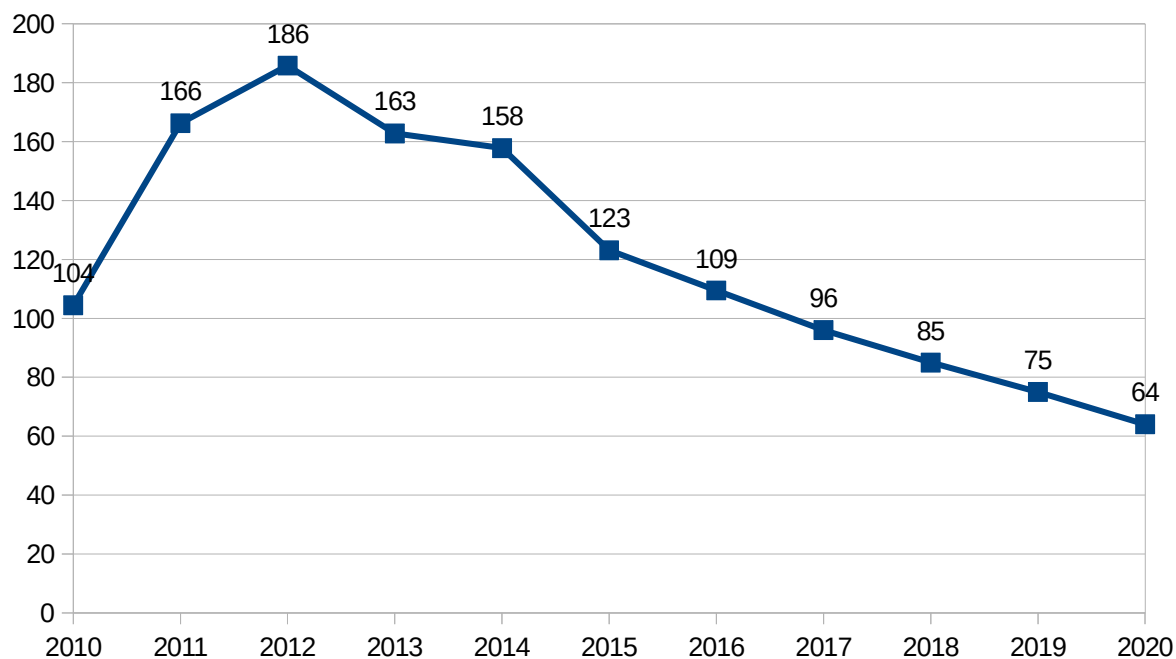
De même la hausse de ce ratio en 2020 est issue non pas d'une hausse des dépenses de personnel mais d'une baisse des recettes réelles de fonctionnement.

Charges courantes (en K€)



En 2020, les charges courantes ont baissé de 2,27 % (-54 mille euros). C'est une maîtrise des charges depuis 2017 et une certaine stabilisation autour de 2,3 millions d'euros après les baisses importante de 2015 puis 2017.

Évolution des frais financiers



Depuis 2012, les frais financiers baissent chaque année. Cela correspond à l'extinction d'emprunts ainsi qu'à une phase où la ville paye plus de remboursement de capital que d'intérêts.

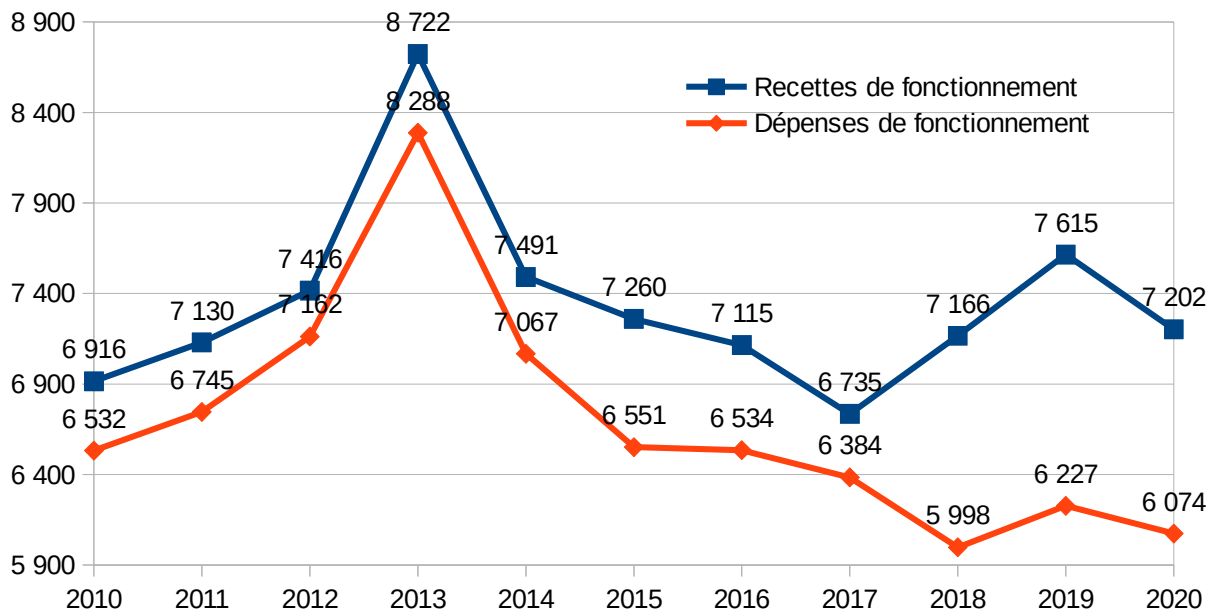
En 2024, sauf nouvel emprunt, il ne restera qu'un seul emprunt pour la ville de Leffrinckoucke.

=> **Un autofinancement qui reste solide**

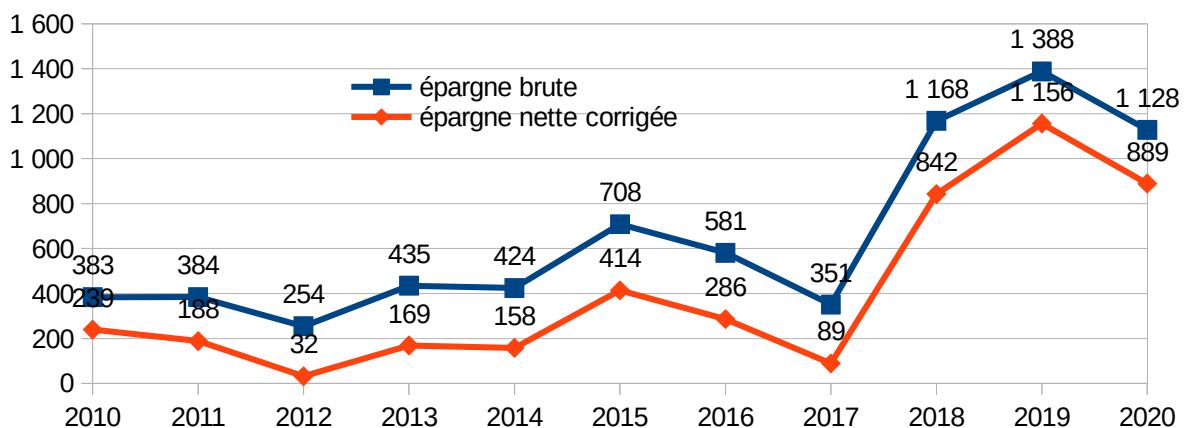
Évolution des résultats

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes de fonctionnement	7 260	7 115	6 735	7 166	7 615	7 202
Dépenses de fonctionnement	6 551	6 534	6 384	5 998	6 227	6 074
épargne brute	708	581	351	1 168	1 388	1 128
Remboursement en capital	294	295	262	226	232	239
épargne nette	414	286	89	942	1 156	889

Dépenses et Recettes de fonctionnement



Épargne brute et épargne nette (corrigée)



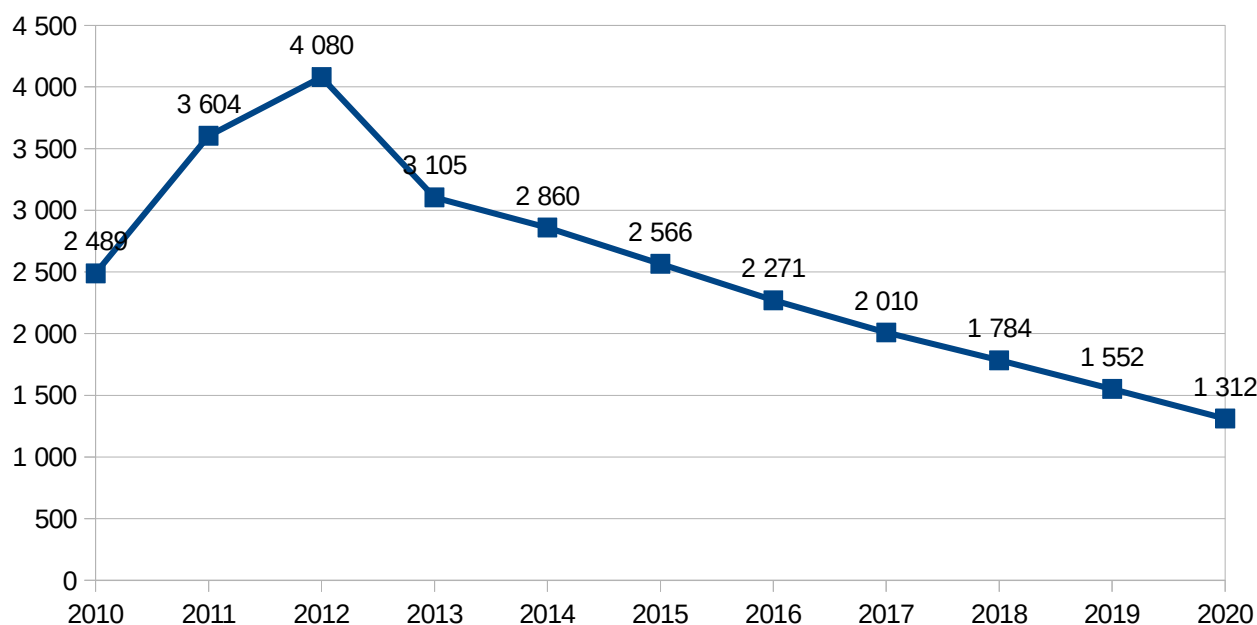
Notre capacité d'autofinancement, bien que toujours importante, s'est réduite pour retrouver le niveau de 2018 avec une CAF brute de 1,1 millions d'euros et CAF nette de près de 900 mille euros. Cette réduction vis à vis de 2019 s'explique principalement par la baisse importante des recettes de fonctionnement.

=> État de la dette communale

Le stock de la dette était de 2 489 K€ en 2010 contre 1 312 K€ au 31 décembre 2020. La capacité de désendettement demeure très faible (inférieure à 2 ans). Ce ratio indique que si nécessaire, la ville est en capacité de souscrire à de nouveaux emprunts sans risque de dégradation de ces comptes.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de la dette au 31/12	2 566	2 271	2 010	1 784	1 552	1 312
Remboursement en capital	294	295	262	226	232	239
Intérêts de la dette	125	109	98	87	75	64
Recettes réelles de fonctionnement	7 204	6 764	6 715	6 790	6 868	6 585
Dépenses réelles de fonctionnement	6 364	6 228	6 219	5 845	5 978	5 865
Taux endettement Encours dette / RRF	0,36	0,34	0,30	0,26	0,23	0,20
Charge de la dette Annuité dette / RRF	5,82%	5,97%	5,36%	4,61%	4,47%	4,60%
RRF – DRF	840	536	496	945	890	720
Capacité de désendettement (Dette / RRF – DRF)	3,05	4,24	4,05	1,89	1,74	1,82

Évolution du capital restant dû (en K€)



Au 26 janvier 2021, l'encours de dette est composé de 3 emprunts. La structure de la dette est constituée à 100 % en taux fixes et en euros.

Elle se répartit à 90,7 % à la Caisse d'Épargne et de 9,3 % à Dexia CL.

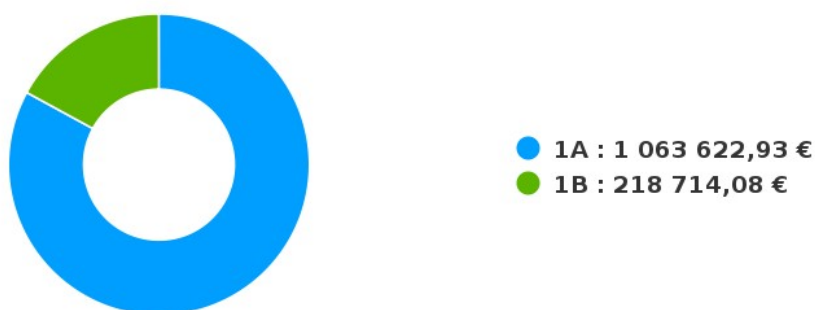
Capital restant dû par banque

Prêteur	Montant emprunté	Capital restant dû	Nombre d'emprunts
CAISSE D'EPARGNE	3 282 002,76 €	1 189 626,50 €	2
DEXIA CL	1 137 761,86 €	122 777,50 €	1
total	4 419 764,62 €	1 312 404,00 €	3

La ville de Leffrinckoucke, avec le partenariat de la société Finance Active, reste vigilante sur le niveau du marché afin de saisir l'opportunité de renégociation à des taux plus intéressants.

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2021	1 312 404,00 €	246 471,62 €	54 021,41 €	300 493,03 €	1 065 932,38 €
2022	1 065 932,38 €	254 063,65 €	42 470,27 €	296 533,92 €	811 868,73 €
2023	811 868,73 €	136 868,73 €	32 118,65 €	168 987,38 €	675 000,00 €
2024	675 000,00 €	90 000,00 €	27 702,00 €	117 702,00 €	585 000,00 €
2025	585 000,00 €	90 000,00 €	23 814,00 €	113 814,00 €	495 000,00 €
2026	495 000,00 €	90 000,00 €	19 926,00 €	109 926,00 €	405 000,00 €
2027	405 000,00 €	90 000,00 €	16 038,00 €	106 038,00 €	315 000,00 €
2028	315 000,00 €	90 000,00 €	12 150,00 €	102 150,00 €	225 000,00 €
2029	225 000,00 €	90 000,00 €	8 262,00 €	98 262,00 €	135 000,00 €
2030	135 000,00 €	90 000,00 €	4 374,00 €	94 374,00 €	45 000,00 €
2031	45 000,00 €	45 000,00 €	729,00 €	45 729,00 €	0,00 €
total		1 551 634,89 €	306 865,65 €	1 858 500,54 €	

A noter également que tous les emprunts sont des produits non structurés (81,36%) ou à risque faible et limité (18,64%). Pour ce dernier, il s'agit d'un emprunt avec une barrière à 6 % basée sur l'Euribor 3 mois. Pour information, le taux Euribor 3 mois, est le 26 janvier 2021 à -0,543 %. Nous sommes donc très confiants quant à la barrière de 6 % et nous pouvons considérer que le risque est quasi nul.



=> Investissement – Dépenses

La commune de Leffrinckoucke connaît des niveaux d'investissement très fluctuants. Ainsi les dépenses d'équipement s'élèvent en moyenne sur la période 2014 – 2020 à 590 146 € par an mais avec un pic en 2020 (1,360 millions d'euros) et un creux en 2016 et 2017 (moins de 180 000 € par an).

CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CAA 2020
423 796	246 112	174 302	179 065	599 893	1 146 951	1 360 904

Liste des principales dépenses d'équipement réalisées :

Opération	Période	dépense	Subventions
Rénovation fort des Dunes	2014	66	22
Achat balayeuse de voirie	2014	102	
Installation portes automatiques	2014	16	
Mise en place arrosage intégré stade	2014	12	
Rénovation chauffage Église	2014	54	
Rénovation petit parc secteur centre	2014	19	
Rénovation éclairage public	2014-2019	457	
Travaux étanchéité des bâtiments	2014-2019	69	
Rénovation école Bonpain	2015	111	
Achat tracteur	2015	17	
Solution téléphonie HdV	2015	15	
Étude fort des Dunes	2016	42	23
Réfection électrique salle des fêtes	2016	30	
Achat fourgon	2017	13	
Assainissement salle tir à l'arc	2017	29	12
Élargissement chaussée mairie	2017	26	
Éclairage stade de foot	2017	48	
Achat mini pelle	2018	19	
Achat chariot télescopique	2018	20	
Mise aux normes bâtiments municipaux	2018-2027	62	
Aménagement de la gare	2018-2020	600	100
Scénographie Fort des Dunes	2018-2020	1 300	858
Rénovation digue	2019-2021	138	
Mise en place vidéo protection	2018-2019	118	
Achat véhicule utilitaire	2018	16	
Achat véhicule utilitaire	2020	30	
Mise aux normes surpresseur SDF	2018	22	
Remplacement verrière SDF	2018	13	
Aménagement paysager, rue du 2 juin 40	2019	29	
Acquisition broyeur de végétaux	2019	23	
Alarme incendie poudrière	2019	24	

On constate qu'après une reprise des travaux en régie (travaux réalisés par les services municipaux pour lesquels nous pouvons prétendre au FCTVA) en 2019, ceux-ci baissent drastiquement en 2020, probablement suite à la crise COVID.

CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CAA 2020
110 069	46 540	10 443	19 282	19 772	32 354	15 162

=> **Les reports d'investissements**

Certaines dépenses ont été engagées en 2020 et seront soldées et payées en 2021. Pour cette année nous notons 290 K€ de reports dont 150 K€ de travaux de mise en accessibilité de bâtiments communaux, 21 K€ pour le véhicule de la police municipale, 23 K€ pour l'éclairage de la vélo route, et 84 K€ pour la rénovation de l'escalier et du hall ainsi que la poursuite des changements de menuiseries de la mairie.

=> **Investissement – Recettes**

Les recettes d'investissement sont constituées par :

- l'autofinancement :
 - le solde de la section d'investissement de l'année N-1. Il évolue en fonction des résultats de l'année précédente. Il est de 444 K€ en 2020.
 - la part de l'excédent de fonctionnement de l'année N-1, en 2020 pour 782 K€

- L'amortissement (opération comptable pour amortir les acquisitions d'investissement) pour 209 K€ en 2020
- des ressources propres :
 - le FCTVA qui évolue fortement en fonction des investissements des exercices précédents est de 167 K€ en 2020 (presque le double de 2019). Depuis 2017, nous recevons aussi du FCTVA en fonctionnement avec 14 K€ en 2020.
- des ressources extérieures :
 - les subventions et les fonds de concours. La ville de Leffrinckoucke a perçu en 2020, 344 K€ d'aides pour la scénographie du fort des Dunes provenant du Département, de la Région et de la CUD.
 - Aucun emprunt en 2020.

Recettes réelles d'investissement	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CAA 2020
Solde de l'investissement	72	282	364	680	996	687	444
FCTVA	132	66	39	20	29	96	167
Excédent de fonctionnement	436	424	496	581	0	562	782
Subventions reçues	304	0	23	12	354	260	344
Emprunts ou assimilés	190	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1 134	772	922	1 293	1 379	1 605	1 737

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CAA 2020
Produits des cessions	1	9	59				
Amortissements	137	170	178	164	154	134	209

B – LES ORIENTATIONS POUR 2021

=> La section de fonctionnement

Faute de notification sur nos recettes fiscales, le scénario défini est celui d'une stabilisation des ressources. De même, le projet en cours d'élaboration sur le pacte fiscal et financier 2021-2026 avec la communauté urbaine de Dunkerque semble s'orienter sur un maintien de nos ressources en attributions de compensation et de dotation de solidarité. Pour Leffrinckoucke, le nouveau mécanisme permet d'envisager une hausse de l'ordre de 130 000 € à l'horizon 2026. Dans l'attente de notification, il est proposé de s'appuyer sur une stabilisation.

L'impact budgétaire du Covid-19 est toujours difficilement prévisible. Certaines dépenses augmenteront, tandis l'impact devrait être moindre sur nos prestations de services qu'en 2020. Ainsi les produits des services devraient être aux alentours de 179 K€, ce qui est encore bien loin des résultats d'avant 2020.

Prospective 2021 des produits de fonctionnement 7,189 millions d'euros :

La construction de cette prospective s'établit en fonction de plusieurs éléments :

- stabilisation des produits fiscaux.
- Une stabilisation des dotations communautaires (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire).

En milliers d'Euros					
	2017	2018	2019	2020	2021
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT COURANT (Recettes de fonctionnement hors produits financiers et exceptionnels)	6 620	6 742	6 806	6 495	6 499
Fiscalité directe locale	5 918	6 014	6 073	5 841	5 848
<i>dont produits fiscal (TH – TF)</i>	2 636	2 691	2 747	2 491	2 500
<i>dont compensation CUD</i>	3 106	3 143	3 159	3 159	3 160
<i>dont autres produits et taxes</i>	176	180	167	191	188
Dotations et participations	243	230	242	238	232
<i>dont DGF</i>	0	0	0	0	0
<i>dont DSR</i>	26	26	24	25	25
<i>dont compensations fiscales</i>	94	97	103	107	106
<i>dont FCTVA</i>	16	15	14	13	15
<i>dont autres compensations et participations</i>	107	92	101	93	86
Autres recettes	459	498	491	416	419
<i>dont revenus des immeubles</i>	58	65	79	71	75
<i>dont travaux en régie</i>	19	20	32	15	15
<i>dont produits des services</i>	223	257	271	141	179
<i>dont atténuations de charges</i>	159	156	109	189	150
RECETTES EXCEPTIONNELLES	115	419	809	707	690
Produits exceptionnels	113	66	89	32	10
Divers	2	2	5	0	
Sortie d'inventaire	0	0		12	
excédents de fonctionnement exercices précédents		351	600	600	600
Quote-part des subventions d'investissement				61	80
Opération cessions d'immobilisation			115	2	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 735	7 161	7 615	7 202	7 189

- Des produits exceptionnels conformes à la moyenne (hors cessions immobilières)
- Les travaux en régie sont estimés prudemment. Il s'agit d'une opération d'ordre budgétaire avec une recette de fonctionnement équivalente à une dépense d'investissement.
- Des atténuations de charges elles aussi estimées de manière prudente, car il est délicat de prévoir le niveau d'une année sur l'autre. Par exemple nous avons obtenu 189 K€ en 2020 mais seulement 109 K€ en 2019.
- Les produits des services sont estimés avec une hausse par rapport à 2020. Certains services seront moins impactés que l'année dernière malgré la crise, et il est probable que la situation sanitaire s'améliore au 2nd semestre 2021.
- Les revenus des immeubles sont stables par rapport à 2020, susceptibles d'augmenter par les locations de salle quand la situation sanitaire s'améliorera.

Hors produits exceptionnels, excédents de fonctionnements et opérations d'ordre, nous projetons une stabilité entre 2020 et 2021 (baisse de l'ordre de 20 K€).

Cette estimation de nos recettes doit être mise en perspective de l'évolution de nos charges afin de définir les capacités d'investissement.

Prospective 2021 des charges de fonctionnement :

En milliers d'Euros	Année 2017	Année 2018	Année 2019	BP 2020	Année 2020	Année 2021
Charges courantes	2 333	2 284	2 375	2 413	2 321	2 538
dont charges à caractère général	1 376	1 381	1 465	1 494	1 406	1 612
<i>dont fluides (eau, gaz, électricité)</i>	367	386	430	426	407	405
dont subv. Versée au CCAS	160	150	150	150	150	150
dont subv. Versées aux associations	380	361	372	370	370	350
dont indemnités élus	99	98	93	101	98	121
dont contributions organismes	310	292	292	293	292	292
dont autres	8	2	3	5	5	13
Frais de personnel	3 650	3 390	3 448	3 500	3 402	3 477
Dépenses de gestion courante <small>(depenses de fonctionnement hors frais financier)</small>	5 983	5 674	5 823	5 913	5 723	6 015
divers	141	85	80	88	78	90
Charges financières	96	85	75	66	64	55
Provision pour risque	0	0		44		44
Dépenses réelles de fonctionnement	6 220	5 844	5 978	6 111	5 865	6 204
Amortissement	164	154	134	150	196	260
virement à section d'investissement	0	0	0	805	0	725
dépenses imprévues	0	0		0		
Opérations cessions d'immobilisations	0	0	115		13	
Dépenses de fonctionnement	6 384	5 998	6 227	7 066	6 074	7 189

En 2021, les dépenses réelles sont en hausse par rapport à 2020 de 338 K€. Cette hausse est toutefois à être fortement relativisée. En effet, près de 120 K€ de cette augmentation provient de la revalorisation importante des assurances, c'est quasiment deux fois plus !

Ensuite, 2020 a été marquée par une pause dans les animations de la ville suite à la crise COVID. En effet, les fêtes, cérémonies et réceptions sont en moyenne autour de 175 K€ par an (fête de la plage, thés dansants, animations diverses dans les quartiers ...). Entre 2019 et 2020 la baisse a été de 110 K€ ! En 2021, il est proposé de se réajuster autour de 130 K€, soit 65 K€ de plus qu'en 2020 et 45 K€ de moins qu'en 2019.

De plus, l'accroissement des effectifs de la police municipale, amène une évolution de 76 K€ dans les charges de personnel compte tenu des mouvements de départs en retraite, et les nouveaux recrutements.

Enfin, en 2021, un diagnostic des bâtiments a été mandaté pour environ 60 K€ afin d'obtenir une représentation précise de notre patrimoine municipale et des actions à mener dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement.

En prenant en compte les éléments précédents, nous pouvons relativiser la hausse concrète à 69 K€, soit environ 1 % par rapport aux réalisations 2020, et c'est même quasiment une stabilisation par rapport aux prévisions du BP 2020.

Dans le tableau ci-dessus, **le virement à la section d'investissement est nul sauf en 2021, ce qui est normal puisque cette écriture doit être inscrite pour couvrir à minima l'annuité en capital de la dette. C'est lors du vote des résultats que l'excédent de fonctionnement est acté.** Pour mémoire, l'inscription du virement 2020 au BP était de 805 500 €.

Plusieurs éléments apparaissent dans la prospective 2021 :

- Évaluation des charges courantes autour de 2,5 millions d'euros.
- La subvention au CCAS stable par rapport à 2020. Celles des autres associations seront réévaluées.
- Les charges de personnel doivent être encore affinées. Nous estimons qu'elles seront légèrement en hausse de 2,2 % par rapport à 2020 en tenant compte des départs et des arrivées et du renforcement de la police municipale.
- Une enveloppe de 20 000€ a été mise en place (article 6745) pour les aides aux acteurs économiques Leffrinckouckois.

- Les charges financières poursuivent leur baisse pour diminuer de l'ordre de 16 % par an.
- Les amortissements sont estimés à 260 K€ en 2021. Pour rappel, les amortissements sont aussi des opérations d'ordre (dépenses de fonctionnement égales aux recettes d'investissement).
- 44 K€ de provision pour risque suite à contestation d'une société après avoir émis en 2019 des intérêts moratoires pour prestations non réalisées.
- Le virement à la section d'investissement de 0,7 millions d'euros, est très largement supérieur au remboursement du capital de la dette. Ce qui signifie que nous renforçons ainsi notre capacité d'autofinancement.

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement :

Pour répondre à l'évolution législative sur la présentation du ROB, vous trouverez l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. La base 100 démarre à partir de l'année de référence 2017. Après 5 ans, l'estimation des dépenses réelles de fonctionnement est toujours inférieure à l'année de référence alors que la hausse peut être de l'ordre 1,2 % par an (accord de Cahors). Concrètement, en 2021 les dépenses auraient pu être à : 6,6 millions d'euros.

Aujourd'hui, suite à la crise COVID, cette contractualisation (qui ne touche toutefois pas les villes de notre strate, sera probablement supprimée.

	En 2016	En 2017	En 2018	En 2019	En 2020	En 2021
DRF	6 227 646 €	6 218 911 €	5 844 076 €	5 984 000 €	5 865 446 €	6 203 516 €
évolution	-2,15%	-0,14%	-6,03%	2,39%	-1,98%	5,76%
sur une base 100 à partir de 2017	100,14	100,00	93,97	96,22	94,32	99,75

=> La section d'investissement

Les ressources d'investissement

Avant d'examiner les pistes de dépenses, il convient de prendre en compte les produits prévus pour 2021.

- Tout d'abord nous retrouvons les excédents en fonctionnement (527K€) et en investissement (257 K€), ce qui détermine en globalité : 784 K€
- Le virement de la section de fonctionnement, qui dépasse largement le remboursement du capital de la dette, pour 725 K€.
- Les amortissements devraient représenter 260 K€
- Ventes de terrain au SIDF pour 100 K€
- Le FCTVA est estimé à 200 K€
- Enfin, à ce jour nous projetons 473 K€ de fonds de concours. Il s'agit de 238 K€ provenant de la CUD et 150 K€ par le département pour la réhabilitation de la gare, 50 K€ de la Poste, 22 K€ du département pour l'aménagement hall et accueil, et 13 K€ pour la poursuite des remplacements des menuiseries du complexe administratif.

Il en ressort un total de recettes d'investissement de l'ordre de 2,5 millions d'euros.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses obligatoires pour un total de 774 K€ sont réparties comme suit :

- La prise en charge des reports d'investissement 2021 (dépenses engagées en 2020 mais qui seront mandatées en 2021) pour 290 K€.
- le remboursement du capital de la dette pour 247 K€
- les travaux en régie pour 15 K€

- Poursuite et fin de l'AP/CP de la gare pour 152 K€.
- Aménagement de la Digue pour 70 K€ en 2021. Il s'agit d'un projet débuté en 2020 en collaboration avec la communauté urbaine de Dunkerque, susceptible d'être subventionné à 50 % par la Région. Le montant sera donc réactualisé dès notification du fonds de concours.

Les dépenses récurrentes représentent environ 300 K€ et sont réparties comme suit :

- Accessibilité PMR : 100 k€
- Équipement, mobilier, informatique : 100 k€
- Intervention dans les bâtiments, toitures ... : 100 k€

Compte tenu des recettes et des dépenses prévues, le montant à définir pour les priorités est **de l'ordre de 1,4 millions d'euros**.

La liste des priorités 2021 est la suivante :

- Vestiaire de football : 600 K€
- Aménagement hall et accueil : 123 K€
- mobilier urbain, aires de jeux : 35 K€
- Renforcement de l'informatisation : 40 K€
- Mise en place politiques sports et santé : 16 K€
- Rénovation du patrimoine municipal suite à l'audit : 200 K€

Environ 120 K€ seront placés en dépenses imprévues pour faire face à d'éventuels aléas.
Seront aussi inscrit 178K€ en opération immobilière pour répondre à d'éventuelles opportunités.

Les ressources propres du budget 2021 permettent de couvrir le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement, le besoin de financement en terme d'emprunt est donc nul, sauf nouveaux projets financièrement conséquent.

=> **Maquette synthétique**

BUDGET GÉNÉRAL EN K€				
	RECETTES	7 189	DÉPENSES	7 189
FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	7 094	Opérations réelles	6 204
	Atténuation de charges	150	Charges à caractère général	1 612
	Produits des services	179	Frais de personnel	3 477
	Impôts et Taxes	5 848	Subventions & indemnités élus	926
	Dotations, participations	232	Frais financiers	55
	Revenus des immeubles	75	Dépenses exceptionnelles	23
	Produits exceptionnels	10	Atténuation de produits	67
	Excédents de fonctionnement	600	Provision pour risque	44
	Opérations d'ordre	95	Opération d'ordre	985
	Travaux en régie	15	Amortissements	260
Quote part subventions	80	Virements à l'investissement	725	
	RECETTES	2 543	DÉPENSES	2 543
INVESTISSEMENT	Opérations réelles	1 457	Opérations réelles	2 448
	Solde de l'investissement	257	Dépenses imprévues	120
	FCTVA	200	Reports	290
	Excédents de fonctionnement	527	Emprunts	247
	Subventions, fonds de concours	473	Hygiène et sécurité	138
	Emprunts	0	Informatisation des services	66
			Éclairage public	165
			Autres opérations immobilières	178
			Aménagements et équipements	392
			Vestiaire football	600
			Mise aux normes des bâtiments	100
			Rénovation Gare	152
	Opérations d'ordre	1 086	Opérations d'ordre	95
Amortissements	260	Travaux en régie	15	
Cessions	101	Quote part subventions	80	
Virement du fonctionnement	725			

=> Plan pluriannuel d'investissement

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) est **un document de travail** qui établit les prévisions d'investissements sur plusieurs années. Chaque année ce document est susceptible d'être révisé selon les capacités financières ou les opportunités de la collectivité.

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	En 2018	En 2019	En 2020	En 2021	En 2022	En 2023
PPI 2018-2023						
Rénovation éclairage public			80 000,00 €	115 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
Poursuite rénovation Fort des Dunes				10 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Remplacement fenêtre complexe administratif	6 620,65 €	16 000,00 €	15 000,00 €	26 000,00 €		15 000,00 €
Mobilier urbain, aires de jeux, espace sport et santé				35 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Rénovation équipement sportif				600 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €
Rénovation patrimoine municipale				200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
Renouvellement alarmes intrusion et secours complexe					25 000,00 €	25 000,00 €
Réhabilitation de la Gare	17 267,10 €	109 000,00 €	474 000,00 €	152 000,00 €		
Travaux digues			68 000,00 €	70 000,00 €		
Accessibilité PMR	40 000,00 €	100 000,00 €	150 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
TOTAL PPI 2018-2023	63 887,75 €	225 000,00 €	787 000,00 €	1 308 000,00 €	525 000,00 €	540 000,00 €

III CONCLUSION

L'année 2021 est une année particulièrement difficile tant sur le plan humain qu'économique.

La commune de Leffrinckoucke devra parvenir à garantir un service public de qualité au profit de ses habitants et assurer un développement équilibré du territoire tout en continuant à prendre des mesures lui permettant de maintenir une situation financière saine et pérenne.

C'est dans ce souci de transparence que la municipalité a lancé un diagnostic de ses bâtiments afin de lui permettre de mettre en place un plan pluriannuel d'investissement de remise en état de son patrimoine immobilier.

Dans le même temps, la CUD en concertation avec les maires de l'agglomération proposera un nouveau pacte fiscal et financier pour le mandat 2020-2026 et assurera à chaque ville des recettes avec de nouvelles clefs de répartition permettant de garantir un niveau de ressources quasiment identique voire meilleur.

La collectivité poursuivra sa maîtrise des dépenses de fonctionnement sans oublier d'investir afin de proposer de nouveaux équipements aux Leffrinckouckois.

Malgré un contexte économique extrêmement difficile pour tous, la ville de Leffrinckoucke préservera l'essentiel de ses politiques de solidarité et de proximité tout en maintenant une capacité d'autofinancement suffisante pour permettre une politique d'investissement dynamique nécessaire au développement et à l'attractivité de notre ville et ce sans augmentation des taux d'imposition.

Le conseil municipal, à l'unanimité

ATTESTE l'existence du **rapport d'orientations budgétaires** dont il a pris connaissance.

Dans le cadre du **débat d'orientations budgétaires**,
ÉMET les observations suivantes :

M. PEDRETTI : « *Merci, M. le Maire. Bon, on est sur un débat budgétaire, on a dans 15 jours le vote du compte administratif et du budget primitif. Je dis cela parce que je vais me contenter, ici, de faire des remarques d'ordre général, qu'on aura l'occasion de repréciser dans 15 jours quand on aura vraiment les chiffres précis de l'état des finances pour 2020, le compte administratif, et les chiffres précis de vos projets pour 2021, le budget primitif. Alors, 3 séries de remarques rapides, d'abord le point du contexte, vous l'avez évoqué, M. Hoedt, je crois que c'est un point qui est très important. On a un contexte national qui est difficile, et aussi un contexte local qui n'est pas forcément très clair. Au niveau du contexte national, évidemment la crise du Covid nous pénalise financièrement, vous le savez très bien, et espérons que ce ne soit pas le cas en 2021, pas trop en tout cas, cela est un premier point essentiel, je ne développe pas parce que c'est un fait qui est connu, mais j'y ajouterai quand même la politique gouvernementale.*

Ce n'est pas assez dit à mon avis, le plan de relance du gouvernement fait que les communautés urbaines, les communautés de communes, vont être privées de recettes puisque le gouvernement a décidé d'exonérer les entreprises d'un certain nombre d'impôts qui sont perçus par les communautés de communes. Alors il dit qu'il va compenser, il dit que les dotations resteront stables, cela reste relativement incertain là-dessus, et en tout cas, la politique du gouvernement n'est pas évidemment d'augmenter les dotations des collectivités. Donc cela peut se répercuter après sur les communes, c'est une difficulté pour nous. Après au niveau local, on en a parlé en commission, et donc je vais le redire publiquement, nous, on s'interroge évidemment sur la manière dont le pacte fiscal de la Communauté Urbaine de Dunkerque va être revu. Je dis cela, alors, il n'y a pas de public ici, mais s'il y en avait expliquer en un mot. C'est un document qui nous contraint, une série d'engagements que nous avons acceptés depuis longtemps, depuis 2016, il va être revu, et j'ai posé la question en commission, est-ce que cela va se traduire par une baisse des dotations communautaires ?

M. le Maire vous m'avez assuré que ce ne serait pas le cas, à priori, mais cela crée quand même une incertitude d'autant plus, et cela aussi vous le savez, que la Communauté Urbaine est dans une situation financière, on va dire, assez difficile, notamment en terme d'endettement. Cela personne ne le cache. D'autant plus, aussi, et cela la presse s'en est fait écho, que certains maires évidemment aimeraient fortement, que ce pacte fiscal soit revu évidemment. Bon bref, tout cela pour dire que on est sur un contexte national, local, compliqué pour nous, je laisse de côté la situation d'Ascométal et évidemment les répercussions financières que cela pourrait avoir si, malheureusement, elle s'aggravait. Alors au final, mais cela on en reparlera plus dans 15 jours, on a une situation financière pour 2020 qui reste relativement fragile, nos recettes ont beaucoup baissé, nos dépenses aussi, mais nos recettes ont plus baissé que nos dépenses, effectivement on a un excédent qui est en baisse. Cela veut dire qu'il va falloir faire des choix évidemment qui seront délicats, et cela sera ma troisième remarque, pour l'instant, ce qui m'embête un peu quand je lis le DOB, c'est que je ne vois pas forcément, enfin nous ne voyons pas forcément où vous voulez aller pour 2021 dans vos projets prioritaires, M. le Maire. Mais peut être que cela va se clarifier quand nous aurons le budget primitif de 2021, donc dans 15 jours. On ne voit pas très bien, cela reste flou, quelles sont vos priorités d'investissements, quelles sont vos priorités politiques pour l'année qui arrive. Et j'en terminerai par un point qui a été évoqué rapidement par M. Hoedt, mais qui me paraît essentiel, c'est bien sûr le dossier de la rénovation de nos bâtiments. Nous avons payé un audit de 60 000 € pour avoir un état des lieux précis, et j'en profite pour demander que notre groupe, ainsi que le groupe de M. Berteloot évidemment, puissent être dépositaires de cet audit parce que c'est un élément important pour évaluer la situation. Je l'ai demandé en commission, vous m'avez dit qu'il n'était pas complètement définitif, mais on aimerait quand même avoir copie de ce que vous avez à ce stade. Juste une question pour terminer, en commission vous avez évoqué que vous aviez priorisé 12 bâtiments municipaux pour une rénovation à venir, pourrions-nous avoir la liste précise de ces bâtiments ? Et comme on me l'a demandé, et comme cela me paraît un sujet vraiment important, est-ce que l'école de musique en fait partie ? Et précisément, quels sont vos projets de rénovation sur ce bâtiment ? Voilà M. le Maire pour l'instant, merci. »

O. RYCKEBUSCH : « Donc, effectivement, la crise sanitaire que nous passons tous actuellement, a des impacts qui sont loin d'être négligeables pour les collectivités territoriales. Effectivement, piscine fermée, Fort des Dunes fermé, il y a eu en 2020 la restauration scolaire qui a été fermée pendant un temps, tout cela crée une enveloppe de recettes de l'ordre de 270 000 €, un peu plus. Si demain la situation sanitaire devait perdurer, si on devait faire une année blanche, vous avez pu voir à travers la présentation de Gilles qu'on espère, pour le coup, il y a quand même cette année des données que ni nous, ni vous, ne maîtrisons, c'est quel va être l'avenir de cette situation ? Et de cet avenir vont dépendre les recettes qu'on pourrait, en tout cas sur les produits, avoir. Cela sous entend que si nous fermons l'ensemble de nos bâtiments pendant un an, c'est quasiment à la restauration scolaire près, puisque aujourd'hui cette restauration scolaire est assurée, eh bien c'est de l'ordre de 200 000 € de moins en recettes. C'est énorme, c'est compliqué. Concernant la fiscalité, la fiscalité aujourd'hui, effectivement, vous avez raison de le dire, le gouvernement à partir du moment où le gouvernement a fait le choix d'aider les entreprises en faisant des baisses de fiscalité, etc., on pourrait imaginer qu'il y ait un impact sur les collectivités territoriales. Mais aujourd'hui ce n'est pas le cas. Aujourd'hui il n'a pas été demandé aux collectivités, et j'entends votre crainte et c'est une crainte qui est partagée, mais aujourd'hui on n'a pas de fondement là-dessus. On ne sait pas ce que le gouvernement nous prévoit, il nous prévoit peut être effectivement un retour de manivelle, mais je pense qu'on risque de le découvrir tous ensemble. En ce qui concerne les excédents qui sont en baisse, oui, ils sont en baisse parce qu'il y a moins de recettes. Cela est un effet qu'on ne peut pas contrôler, il y aurait eu les recettes escomptées, je pense qu'on aurait eu un excédent comparable à l'année d'avant. Ce n'est pas le cas, encore une fois nous sommes victimes de cette situation sanitaire. Nous sommes bien des victimes et je tiens vraiment à le préciser. Concernant les priorités politiques, les priorités politiques vous ont été un peu annoncées dans la présentation de Gilles. On a le projet, en priorité, des vestiaires du foot. Ce projet on veut le faire, cela a été un engagement pris aussi, un engagement ou tout au moins une discussion, des pistes de réflexion, parce qu'il y avait eu un travail relativement intéressant qui avait été fait par Mme Dehaese, sur notamment les vestiaires du foot, c'est une demande forte du club de foot qui aujourd'hui pratique dans des conditions qui ne sont pas terribles, on ne va pas se mentir.

Entre un terrain de foot pour lequel M. Weisbecker et moi-même aujourd'hui devons prendre régulièrement des arrêtés pour non pratique de ce sport parce que les terrains sont inondés, et les vestiaires qui ne correspondent pas du tout en terme d'accueil du public, aux normes qui reflètent l'image de Leffrinckoucke même. Les clubs aujourd'hui extérieurs viennent chez nous et prennent leur douche ailleurs. C'est dommage, il faut pouvoir leur permettre de pouvoir... on pratique le sport ici, on se lave ici, un petit moment de convivialité, et on repart. Donc, c'est un projet fort. Et le deuxième axe politique sur lequel on souhaite mettre un accent fort, et là je vais faire le parallèle direct avec le diagnostic des bâtiments, c'est remettre en état l'ensemble du patrimoine. Les choix politiques de ces dernières années ont été faits essentiellement sur le Fort des Dunes et sur la gare, vous pouvez voir également que dans le PPI on projette de faire une étude cette année concernant les travaux à réaliser pour une prochaine phase sur le Fort des Dunes, cela nécessite une étude, un diagnostic pour savoir exactement le coût qu'il faut prévoir pour 2022, 23, 24, 25. Nous avons fait la même chose. Sauf qu'aujourd'hui on a mis 200 000 € notamment sur les bâtiments. 200 000 € où le résultat de l'audit concernant le diagnostic des bâtiments..., et on a déjà eu une première discussion en commission, on aura le résultat, on attend le résultat fin mars, très précis qu'on partagera avec vous. Il n'est pas question que vous ne preniez pas connaissance de ces dossiers. Et vous allez voir que les premières pistes que l'on a aujourd'hui, c'est 2 millions et demi, 3 millions d'euros. C'est 1 million d'euros à prévoir pour la toiture du complexe administratif et de la Poudrière. 1 million d'euros rien que pour la toiture ! Vous imaginez ! Là, on parle de 200 000 € en investissement. Alors, je rappelle parce que je vois M. Berteloot, c'est 4 000 m² de toiture à prévoir. La réalité c'est que dans tous les coins de la mairie, vous pouvez regarder, il y a des fuites. La salle des mariages, il faut mettre un seau quand on passe, bon c'est pratique en fin de journée si on a envie de prendre une douche, mais c'est le seul avantage, on ne va pas se mentir. Donc, il faut prévoir. Par contre, effectivement, nous n'avons mis que 200 000 € en investissement sur les années à venir, et on parle de millions d'euros. Ce qui veut dire que ce n'est pas un mandat qu'il faudra, ce n'est pas 2, pas 3, c'est peut être beaucoup plus. En tout cas, ce diagnostic sur 12 bâtiments, qui ont été fléchés prioritairement par rapport à l'accueil du public, aux personnes qu'il y avait dedans, l'école de musique en fait partie, la salle Vanhille en fait partie, le foyer Berteloot en fait partie, la mairie n'en fait pas partie. Pour la mairie, on fait un diagnostic à part pour être certain de ce qu'il y a à faire sur la toiture, parce qu'il n'y a pas que la partie « je viens bitumer », il y a les acrotères en béton, vous pouvez voir en façade on voit la ferraille qui apparaît. Moi, je veux m'assurer de, et cela est important, la structure même. On ne va pas venir mettre une nouvelle toiture à un million d'euros en sachant qu'il y a peut être des soucis en dessous. Donc il faut qu'on sache avec exactitude l'état de notre patrimoine. C'est ce qu'on a voulu faire au travers d'un diagnostic. C'est vrai cela a coûté 60 000 € mais cela a l'avantage que nous, comme vous, nous allons avoir une connaissance parfaite de ce qui est à faire et à prévoir pour les années à venir. Un exemple : un des dossiers qui est apparu il y a quelques jours, mais on attend la finalité, la salle Vanhille : 700 000 €. Cela veut dire que si on ne s'occupe que de la salle Vanhille maintenant, on ne fait rien d'autre. Faut-il oui ou non garder la salle Vanhille ? Question ? Et c'est cet échange là que nous aurons ensemble à travers de commissions et des groupes de travail, pour réfléchir et en y associant la population. Qu'est-ce qu'on fait ? Quelle direction on prend ensemble de façon à pouvoir donner à la population des bâtiments de qualité. La gare est un beau complexe, le Fort des Dunes c'est beau, est-ce que pour autant on doit abandonner le reste ? A mon sens non. Donc, il faut qu'on ait ensemble cette réflexion rapidement, puisque de toute façon les diagnostics arrivent, et ce n'est qu'une fois qu'on aura ces diagnostics qu'on réfléchira ensemble à quelles sont les priorités qu'on va donner en terme d'investissement. Concernant l'école de musique, elle fait partie des 12 bâtiments qui ont été fléchés, je ne peux pas vous dire aujourd'hui..., je peux vous dire la salle Vanhille parce que cela m'a profondément choqué ce montant, l'école de musique, je n'ai pas regardé plus que cela, et puis on n'a pas eu, comme je vous le disais, tous les documents, sinon je vous en aurais déjà fait part. Donc, ce que je vous propose, c'est que dès que l'on a le compte-rendu de ce diagnostic on puisse échanger ensemble et comme cela vous aurez, en toute connaissance de cause, ce qui est à prévoir pour les années à venir. Mais cela est important, on ne peut pas continuer à ne pas entretenir les bâtiments, c'est une obligation. Ce qui n'est pas fait aujourd'hui, il faudra le prévoir demain, inévitablement. Et on a des soucis aussi avec les nouveaux bâtiments. Vous prenez la piscine, la piscine aujourd'hui on a que des soucis ! On a récupéré des dossiers, c'est un annuaire. Mais par contre beaucoup d'interventions sont à la charge de la collectivité parce que cela ne rentre pas dans les assurances. On aurait dû ouvrir lundi, on ne peut pas ouvrir lundi ! La piscine a perdu en 9 jours 66 cm d'eau ! Cela veut dire qu'il y a une fuite, une grosse fuite, ou alors il y a beaucoup d'évaporation parce qu'il y a un micro climat à Leffrinckoucke, on a le choix. Maintenant, si demain on nous annonce : on choisit ensemble un plan, un PPI concernant les investissements, si demain vient se rajouter le problème de la piscine, qu'on nous dit : voilà, il y a la tuyauterie à changer on en a pour 200 000 €, qu'est-ce qu'on fait ? Qu'est-ce qu'on fait, on ne va pas s'amuser à réemprunter, même si aujourd'hui le taux de désendettement de la collectivité est plus qu'intéressant, et on voit qu'il y a une maîtrise de l'ancienne équipe municipale, on ne va pas se mentir, 1,8 an, c'est bien. Quand c'est bien il faut le dire. Effectivement vous avez raison aussi de dire que la Communauté Urbaine ce n'est pas pareil, ils sont passés de 4 ans à 8 ans, mais ils n'ont pas encore tiré la sonnette d'alarme, c'est que cela va. Maintenant, concernant le pacte fiscal et financier, il y a eu le 2014-2020, et maintenant il y a celui qui va courir jusque 2026. En conférence des maires on y travaille depuis des semaines, enfin des mois voire des semaines, comment faire ?

Vous savez comme moi comment ont été constituées notamment les recettes de la ville de Leffrinckoucke et maintenant de la Communauté Urbaine, c'étaient l'AC et la DSC. L'AC, il s'est posé la question et il y a des maires qui ont dit : il faut la bouger. La question pour nous c'est : faut-il la bouger ? L'AC c'était par rapport à une situation notamment économique sur le territoire de Leffrinckoucke qui était plutôt pas mal, ce n'est pas le cas aujourd'hui, donc moi j'ai dit non, ne touchez pas à l'AC. Laissez l'AC comme c'est, au moins on s'assure cela. Donc c'est bien parce qu'il n'y avait pas beaucoup de maires qui ont l'avantage aujourd'hui de voir leur économie, leur zone d'activités grandir, donc on a été quand même suivi là-dessus. Après se pose la question de la DSC ? La DSC, je vais vous donner une petite information, la DSC aujourd'hui la répartition est quand même mal faite. Vous avez 3 grosses communes qui se partagent 51 % de la DSC, vous imaginez ? Ces 3 grosses communes pour 20 % de la population ! Par contre, vous avez 17 communes, dont on fait partie, qui se répartissent 10 % pour 36 % de la population. Bien évidemment que je n'étais pas d'accord. On ne peut pas être d'accord avec cela ! Moi, avant tout, je suis un peu chauvin, Leffrinckouckois, on va défendre les intérêts de notre ville. C'est à dire que s'il faut revoir les choses, oui on les revoit mais on les revoit à la hausse, il n'est pas question de perdre un centime ! Donc, il y a des maires, effectivement, vous avez eu vent il y a eu des articles, je pense, il y a certains maires qui se sont un peu insurgés par rapport à cela parce qu'on est tous dans une logique de préserver nos recettes, notre fiscalité, pour pouvoir continuer malgré tout dans un contexte difficile à investir. Donc, on a beaucoup discuté, on a beaucoup échangé, le pacte fiscal et financier 2020-2026 va être présenté dans les semaines qui viennent, on n'a pas encore fini de travailler là-dessus parce que, au-delà de cela, il y a aussi le fonds de concours, parce que n'est pas tout de dire on vous donne cela mais on ne vous donne plus de fonds de concours comme il a été annoncé. Il avait été annoncé, à un moment donné, dans la même réunion, 2 réunions en après-midi : Gilles 1ère réunion : combien on va vous donner en fonds de concours, on parle de 27 millions d'euros cela va peut être être 15 ou 16, et on arrive dans une réunion le soir et c'est zéro. Vous imaginez : zéro euro de fonds de concours ! Il faut arrêter quoi. On fait comment nous si on n'a pas ce fonds de concours pour investir ? On a peut être un peu d'excédent, mais un excédent si on croque dans la pomme, vous croquez 2, 3 fois il n'y a plus d'excédent. Donc il faut qu'on maîtrise, il faut qu'on continue à maîtriser le budget comme cela a été fait par l'ancienne équipe. On maîtrisera ce budget coûte que coûte. Donc des choix seront à faire pour qu'il y ait une gestion financière. Maintenant, ce pacte fiscal va être validé dans les semaines qui viennent, ce que je peux vous assurer aujourd'hui c'est que la Communauté Urbaine a assuré aux différentes villes une stabilité des finances, voire la hausse, donc il y aurait une hausse qui serait de l'ordre de 130 000 € à l'horizon 2026. C'est à dire que ces 130 000 vous divisez par le nombre d'années, et chaque année vous ajoutez une part pour arriver à 130 000 €. Ce n'est pas grand-chose, mais il vaut mieux cela que rien. Maintenant on se pose la question, et je vois M. Berteloot donc, j'anticipe tout de suite sur les Dunes de Flandre, parce que je suis persuadé que, je ne sais pas, mais j'ai l'impression que vous allez me poser la question donc j'anticipe. Les Dunes de Flandre : oui, c'est un bazar. Je confirme, c'est un bazar ! Alors voyez, on est là que depuis le 6 juillet, on a déjà saisi le dossier à bras le corps, et on bosse dessus. Je veux savoir exactement comment s'est calculée cette partie non fiscalisée ? Ce qui nous est dit aujourd'hui : avant 2000, la loi Chevènement, il y avait la taxe professionnelle qui était reversée directement aux collectivités, Leffrinckoucke et le SIDF. Après 2000, cela se transforme en TPU, taxe professionnelle unifiée, reversée à un groupement de communes, qui est la Communauté Urbaine, et la Communauté Urbaine reverse la part non fiscalisée à la ville parce que le SIDF ne peut plus percevoir cette fameuse TPU. Donc ils disent : Leffrinckoucke on vous donne l'argent, on sert de boîte aux lettres, cette fameuse boîte aux lettres M. Berteloot, M. Mougel, et vous, vous reversez en produit non fiscalisé au SIDF. Je suis d'accord, sauf que, quand on regarde l'historique, quand on remonte avec Benoît Vandewalle, mon directeur financier, en 95-96, eh bien on voit qu'il y a un truc qui ne va pas. Pile poil quand on est passé en TPU, il y a un souci, et il y a un trou de la part non fiscalisée qu'on paye. C'est conséquent quand même. Donc nous, c'est un sujet sur lequel on n'est pas d'accord. Donc, on a rencontré, il y a 15 jours, le Président de la Communauté Urbaine, je lui ai fait part de mon mécontentement, je lui ai dit : cela ne peut pas durer, je veux qu'on puisse montrer à M. Berteloot que, oui ou non, on a raison ou on a tort, cela c'est pour la petite touche d'humour, donc je veux savoir, comme vous, vous vouliez savoir, et comme j'imagine M. Pedretti vous voulez savoir également, donc nous aurons l'information. Benoît Vandewalle rencontrera prochainement Cédric Sockeel, ils vont se réunir, c'est une commande ferme et forte de ma part, et ferme et forte de la part de Patrice Vergriete également, pour qu'on sache exactement ce qu'il s'est passé. Cela c'est l'état actuel des choses. Donc je ne peux pas vous en dire plus, je peux vous dire qu'on y travaille, je veux savoir ce qu'il s'est passé. Si jamais ils nous doivent de l'argent, on demandera à ce qu'ils nous remboursent l'argent, on ira se battre pour aller le chercher. Mais pour l'instant, on est obligé d'attendre de savoir ce qu'il s'est passé exactement sur ce dossier. Il y a eu un souci, donc on veut savoir. Donc voilà un peu l'état actuel des choses, je pense avoir fait un petit peu le tour de l'avenir que ce soit fiscalité, recettes, etc. Alors, je suis comme tout le monde, j'espère coûte que coûte que l'on puisse sortir de cette situation, et aller chercher les recettes, notamment pour essayer de ne pas faire l'impasse sur tout cela ce qui pourrait effectivement changer quelque peu la donne et les projets de la collectivité, mais aujourd'hui nous ne savons pas. »

P. BERTELOOT : « Avant l'intervention de Jean-Pierre au sujet du budget, je voudrais revenir sur le SIDF. Effectivement, il y a un problème et cela faisait près de 3 ans que je le mettais en lumière. En gros le problème c'est quoi ? C'est qu'aujourd'hui on touche 109 000 € d'un côté et on paye 250 000 € de l'autre.

C'est là, il y a 150 000 € qui se perdent quelque part. Alors n'espérez pas un remboursement, mais si vous pouvez déjà obtenir une baisse de la contribution, ce serait déjà pas mal. D'autant plus qu'il arrive à un point où on parlait tout à l'heure d'audit, mais il arrive à un point où on peut se poser la question du rapport qualité par rapport au service rendu, et du prix par rapport au service rendu. Quand vous voyez la contribution, vous ajoutez la part fiscalisée, la part non fiscalisée de la ville, il y a un élément de comparaison, puisqu'on a une commune dans le SIDF qui a, en gros, la même population que Leffrinckoucke et qui a, elle aussi, une plage et d'ailleurs 3 fois plus grande que notre. Eh bien quand vous voyez le service rendu par rapport à ce qui est versé, il n'y a pas photo quoi, il y a vraiment quelque chose qui ne va pas. En gros, Leffrinckoucke paye trop et d'autres communes ne payent pas assez. Pendant qu'on est dans le SIDF, je vais faire une petite parenthèse, j'ai vu que vous allez vendre un terrain au SIDF pour 100K euros, à un moment donné, il était question non pas d'une vente mais d'un échange, cela veut dire que cela a évolué ? »

O. RYCKEBUSCH : « La vente a toujours été d'actualité. Cela n'a jamais été un échange. Nous, en fait, on a repris le dossier qui était en cours, et on poursuit le travail, le terrain était à vendre à ce prix là, la question qui s'était posée, M. Mougel nous en avait fait part, c'était faut-il une nouvelle délibération pour revendre ce terrain ou est-ce que l'ancienne délibération continue toujours ? Nous avons demandé à la Préfecture plus de renseignements sur ce dossier là, nous sommes dans l'attente, je le disais à M. Mougel en début de séance, du résultat. Si jamais il faut prendre une nouvelle délibération pour annuler la délibération et pouvoir en reprendre une pour vendre le terrain, nous le ferons. L'idée c'est, le terrain, alors vous savez comme moi que le prix n'est pas le prix qu'on souhaite avoir, ce sont les domaines qui fixent le prix avec + 10, - 10, on a une marge quand même assez restreinte. L'idée c'est qu'on leur vend, c'est qu'on reprenne l'office de tourisme, y compris les recettes concernant les loyers, l'office de tourisme aujourd'hui a été..., il n'y a plus de problèmes de fuites, etc. On leur donne le poste de secours, c'est là-dessus qu'on donne, donc on reprend, on donne et on récupère la base du speed sail. Concernant la salle Dubois, il est hors de question aujourd'hui, et peut être même pour longtemps, de reprendre cette salle. Parce qu'on ne peut pas d'un côté faire un diagnostic des bâtiments pour lesquels il y aura peut être et même sûrement des efforts à faire, et de l'autre côté se mettre une épine dans le pied, un argousier même. A un moment donné, il faut..., et c'est là qu'on est en grand dilemme parce qu'il y a les autres mairies qui nous entourent qui disent : oui, mais nous on l'a fait. Eh bien oui, ils l'ont fait, et nous, ce n'est pas parce qu'ils l'ont fait qu'on va le faire. Donc comme cela c'est clair. Moi, je leur ai proposé de scinder en 2, les choses qui nous intéressaient de part et d'autre, et la chose qui ne nous intéresse pas, eh bien on ne la prendra pas. Et de toute façon, à ceux qui pensent que cela pourrait être racheté par un promoteur c'est non ! C'est une zone, si demain c'est repris par quelqu'un, cela se transformera en zone dunaire, c'est inconstructible, comme cela on est tranquille. Et la seule chose que les Dunes de Flandre risquent, si jamais ils nous ennuient avec cela, c'est qu'ils reprendront aussi leurs charges de fonctionnement qui aujourd'hui sont à la charge de la collectivité. Donc si demain ils nous poussent un peu trop, eh bien ils reprendront cela aussi, comme cela on va gagner un peu d'argent en plus. »

P. BERTELOOT : « M. le Maire, le diagnostic a été fait, il y a 400 000 € de travaux, 200 000 € de travaux de remise à niveau, et 200 000 € de travaux PMR. »

O. RYCKEBUSCH : « Pour votre information, après avoir demandé 50 fois Mme Veillon ? 50 fois un diagnostic financé par eux, pas par nous, moi je veux bien faire des diagnostics sur nos bâtiments, mais je ne vais pas en faire chez le voisin, c'est leur bâtiment. J'ai demandé, il y a un diagnostic qui est prévu dans les semaines qui viennent de façon à ce que l'on sache exactement ce qu'il reste à faire là-dessus, mais en tout état de cause, je pense que vous avez dit les chiffres. Donc la question ne va même pas se poser, et puis bon on peut rester comme cela pour l'instant, cela ne me dérange pas, on peut rester longtemps comme cela. »

P. BERTELOOT : « J'ai non seulement les chiffres mais j'ai le diagnostic. »

O. RYCKEBUSCH : « Oui, mais cela a évolué parce qu'il y a eu une fuite il y a 15 jours et le parquet est foutu maintenant. »

J.P. MOUGEL : « Alors, moi je voudrais faire quelques remarques globales sur le budget de la commune. Alors, je relève effectivement qu'il y a eu une maîtrise par l'ancienne municipalité, effectivement, on n'y est pas tout à fait étranger, et on a réussi à maîtriser le budget tant bien que mal parce que les charges fixes étaient importantes et, en fait, c'est une des sources d'inquiétude sur lesquelles je vais revenir. Pour ce qui concerne les recettes, je relève que les recettes diminuent et elles risquent de diminuer encore parce qu'il y a une baisse progressive de la taxe foncière de l'usine des Dunes qui va continuer à augmenter, et on peut s'attendre à ce qu'en 2021-2022 on ait des recettes en baisse d'environ 2 à 300 000 € par an, ce qui nécessiterait un effort supplémentaire de maîtrise des dépenses. Alors l'effet Covid joue sur les recettes, effectivement, les recettes diminuent telles que la location des salles, les entrées de la piscine, mais les dépenses diminuent aussi, parce que les fêtes et cérémonies ne sont plus les mêmes qu'avant, les frais de carburant..., vous allez voir quand l'état d'urgence sera terminé, le semi-confinement sera terminé, les prix des carburants, les consommations vont augmenter. Et donc, on va avoir une augmentation des dépenses.

Et apparemment cela n'a pas été vraiment anticipé, il faut dire qu'on ne sait pas quand on va sortir de cet état d'urgence. Là on voit que l'auto-financement diminue, il est déjà anticipé comme étant en diminution, je vous mets en garde une nouvelle fois sur un certain dérapage des dépenses courantes. On a effectivement eu des embauches de policiers chevronnés à la police municipale, très bien mais cela suppose une augmentation de la masse salariale, l'embauche de 3 éducateurs sportifs pour remplacer des éducateurs sportifs qui ne pouvaient plus occuper ces fonctions là, cela fait des embauches qui sont fixes et, si le budget se situe en difficulté dans les années 2022-2023, il n'y aura plus grand-chose à faire sur ces dépenses là, un collaborateur de cabinet embauché pour 6 ans, etc. Toutes ces dépenses là plus les dépenses courantes comme des remises en état dans la mairie, etc., tout cela fait des dépenses qui vont augmenter, des voitures en plus etc., ce sont des dépenses qui augmentent. Donc l'auto-financement est en train de diminuer, et vous risquez de vous retrouver, nous risquons de nous retrouver dans le mur en 2022. D'un autre côté, sur les recettes, on n'a pas beaucoup de garantie pour arriver à augmenter les recettes. A la Communauté Urbaine, bon, je vois bien que vous êtes en pleine négociation, cela ne doit pas être facile, il y a 3 communes qui sont, pas des grosses communes, mais qui sont des gros budgets. 12 000 habitants à Gravelines, c'est un des records de France du budget. Loon-Plage, moi je voudrais bien avoir un budget comme Loon-Plage à gérer, ce serait fantastique, ce n'est pas plus gros que Leffrinckoucke Loon-Plage, mais le budget est autrement constitué. Donc, on est dans cette situation là et rien ne dit que la Communauté Urbaine va augmenter la dotation de Leffrinckoucke. Aux Dunes de Flandre, on est en pleine illégalité. Disons les mots. Le syndicat lui-même aurait dû être supprimé. J'étais conseillé chargé de préparer sa suppression entre 2008 et 2014, il n'a pas été supprimé. Les compétences ont disparu normalement, et en fait, si vous voulez le chiffre, la fonction qui devait servir au calcul de la dotation de Leffrinckoucke c'est une fonction qui est totalement aberrante. En fait, Leffrinckoucke paie beaucoup plus que Bray-Dunes sans aucune raison, parce qu'on était parti d'une taxe professionnelle qui n'existe plus. Donc en fait, si vous saisissiez le représentant de l'État de cette situation, eh bien il serait obligé de trancher en faveur de la commune de Leffrinckoucke, cela ne ferait peut être pas plaisir à tout le monde, mais ce serait comme cela, parce qu'il y a quelque chose qui est incohérent et Leffrinckoucke paie environ 150 000 € de trop dans cette histoire. Et on ne voit pas trop quelles autres recettes on peut espérer à court terme. Donc, il y a une situation qui risque de se détériorer dans l'avenir, c'est vrai qu'il y a un petit fond de trésorerie, dont je relève qu'il n'est pas prévu à court terme de l'augmenter puisqu'il n'y a pas de cession de terrain prévue et je pense que cela risque d'être préoccupant dans l'avenir. Alors, venons en maintenant aux priorités politiques. Vous budgétisez 600 000 € pour un vestiaire de football, très bien, cela représente un investissement considérable, je relève que pour la salle Vanhille, pour la remettre en état, il est question de 700 000 €. Le problème c'est que si le vestiaire de foot est construit, la salle Vanhille est pratiquement condamnée. Disons les choses. Alors qu'on a un ensemble qui était cohérent, avec une salle, en ce moment le football se développe, on avait une salle et on avait des terrains extérieurs. Là, si les vestiaires du football sont décidés, la salle Vanhille risque d'être condamnée à court terme, je pense que c'est une réalité, il faut quand même le dire, et il n'y aura donc plus de salle dans ce quartier là. C'est quelque chose qui est, effectivement, préoccupant. Et c'est sûr que pour la remise en état des bâtiments il fallait le faire, il faut le faire, mais 200 000 € c'est vrai que ce n'est pas énorme pour arriver à faire tout cela. Et dans l'avenir, cela posera une vraie question. Voilà les quelques observations que je voulais faire sur la structure du budget telle qu'elle se présente dans le rapport d'orientations budgétaires qui, au demeurant, est très bien fait sur un plan formel mais qui n'empêche pas que nous puissions nous poser des questions encore et toujours sur l'avenir budgétaire de Leffrinckoucke. »

P. BERTELOOT : « Est-ce qu'il serait aussi possible de préciser le niveau des taux, que ce soit pour ceux qui paient encore la taxe d'habitation ou la taxe foncière ? Est-ce que vous envisagez une évolution des taux ? »

O. RYCKEBUSCH : « Concernant les taux, c'est annoncé au BP, donc on ne va pas vous l'annoncer là. Maintenant j'aimerais revenir, effectivement, sur les différentes questions que vous posez, M. Mougel. Effectivement, demain il risque d'y avoir plus de dépenses, mais il risque aussi d'y avoir plus de recettes. Si on sort du Covid, on aura plus de dépenses mais on pourra tout rouvrir. Nous sommes aujourd'hui occupés de réorganiser l'ensemble de nos services et des endroits qui pourraient générer des recettes. Vous avez cru au Fort des Dunes, on croit au Fort des Dunes, si on y croit, c'est que demain il y aura plus de recettes parce que si on n'arrive pas à assurer plus de recettes, vous savez comme moi que cela risque d'être compliqué, parce que là-bas il y a eu 2 contractuelles aussi d'embauchées pour le Fort des Dunes, c'est un outil, et comme vous on y croit. Concernant la piscine, aujourd'hui il a été demandé notamment à l'ensemble des éducateurs sportifs de réfléchir à la reconquête du public. Ne pas se contenter d'un seul cours d'aquagym qui marche bien, mais de faire une multitude d'activités qui vont générer des recettes. Ce ne sera jamais bénéficiaire une piscine, on le sait, mais il faut accroître les recettes. Concernant le personnel nous avons récupéré une situation qui n'est pas de notre fait. Il y avait effectivement 4 personnes qui ont été titularisées, enfin de mémoire, un titulaire de longue date et 3 qui ont été titularisées, qui étaient contractuelles depuis longtemps, au travers de la loi Sauvadet notamment qui permettait de pouvoir, après une certaine période dans la fonction publique, prétendre à une stagiérisation, cela a été un choix politique, qui a été validé par votre équipe. On s'est retrouvé donc avec 4 éducateurs sportifs.

Sur les 4, 3 ont eu des soucis de santé, semble t-il par rapport à des problèmes d'ozone notamment à la piscine, avec, je le rappelle, un passage notamment au tribunal et une personne contre laquelle la ville de Leffrinckoucke a perdu le procès, ce qui a coûté aussi de l'argent. Aujourd'hui, il a bien fallu remplacer ces agents parce que le choix de la municipalité en 2011 était de remettre en place un complexe sportif, une piscine notamment. Pour qu'il y ait une piscine, il faut qu'il y ait des agents, si les maîtres nageurs sont indisponibles pour raison de santé, il faut recruter. Vous avez fait le choix de recruter. Du coup, comme vous avez recruté des contractuels, mais derrière il y avait des titulaires qui sont titulaires non pas de leur poste mais de leur grade, donc ils ont été reclassés en mairie sur des postes pour lesquels il n'y avait pas forcément une réelle utilité. Mais on se retrouve donc avec une masse salariale 7 ETAPS pour une collectivité comme Leffrinckoucke, vous avez raison, ce n'était pas une nécessité. Mais aujourd'hui qu'est-ce qu'on fait ? C'est ou on dit : stop, on arrête la piscine, les 2 contractuels merci d'être venus, au revoir et on ferme la piscine. Ou alors on y va, on essaie de relever les manches et on tente le coup. La piscine, et là je vais répondre à la question que M. Pedretti va poser très certainement concernant la piscine, et éventuellement demander à la Communauté Urbaine qu'ils la reprennent dans un plan piscine. Il n'y a pas de plan piscine ! Il y a eu une petite manœuvre de David Bailleul pour sa piscine intercommunale qui a bien... oui, mais en tout cas il n'y a pas de plan piscine. Reprendre la piscine de Leffrinckoucke c'est reprendre celle de Bray-Dunes, d'ici, de Dunkerque, de Bourbourg, le seul tranquille dans cette histoire c'est Julien de Cappelle, plus de piscine, comme cela il n'est pas embêté. Mais aujourd'hui on est quand même dans une situation problématique effectivement avec cette masse salariale notamment dans la piscine. Maintenant le budget que nous mettons en place, effectivement, il y a des incertitudes. Oui, il y a des incertitudes, mais on souhaite une maîtrise, et c'est pour cela qu'on fait un audit. La question, et il faudra qu'on pose la question, à un moment donné, à la population. Faut-il oui ou non garder la salle Vanhille ? Faut-il oui ou non garder la mairie ? Faut-il oui ou non garder le foyer Berteloot ? Quels sont les bâtiments qu'on verrait plus se développer, y a t-il une utilité d'avoir autant de salles de sport ? Quelle est la strate en terme d'équipements sportifs ? La moyenne où on se situe ? On sait tous qu'ici c'est une mairie pour 25 000 habitants. On le sait, on ne va pas se mentir, et ce n'est pas de votre fait, c'était bien avant vous. Il y avait de l'argent, on dépense. Mais une fois que les bâtiments sont là, il faut trouver de l'argent pour les entretenir. Quand on n'a plus d'argent qu'est-ce qu'on fait ? Eh bien on doit liquider. Mais il faut liquider en faisant attention bien évidemment à toutes celles et ceux qui travaillent qui participent et qui font vivre notre ville, les associations notamment, mais il faut qu'il y ait un choix, un vrai choix. Parce que là, l'avenir budgétaire de Leffrinckoucke dépend des choix qui vont se faire dans les mois qui viennent, voire dans les années qui viennent. Faut-il avoir, par exemple, 4 maisons rue des Anciens Combattants qui sont inoccupées depuis 5 à 10 ans ? Faut-il avoir un foyer, la maison Charcot qui n'est plus en service depuis 15 ans, 20 ans, et dont le compteur électrique est toujours en fonction ? Il n'y a qu'à allumer les lumières. Eh bien cela c'est des dépenses, et ces petites dépenses mises toutes bout à bout, arrivé au bout du compte, cela représente des sommes qui sont quand même relativement conséquentes. Les petits ruisseaux font les grandes rivières, cela tout le monde le sait. Nous, aujourd'hui on veut être clairvoyant sur notre patrimoine. On proposera à la population des bâtiments de qualité, cela ne va pas se faire comme cela du jour au lendemain, c'est une certitude. Mais ce qui est certain c'est qu'on ne peut pas continuer comme cela. Est-ce que vous pensez que quand on met des 10 000, 15 000, 20 000 € dans des rustines pour la toiture du complexe administratif et de la Poudrière c'est une solution ? Quand on sait que 20 cm à côté, il y a un autre trou qui arrive, pour lequel l'entreprise va venir, parce qu'on sait que les entreprises prennent les collectivités pour des poules aux œufs d'or. Vous prenez la gare, c'est le parfait exemple : 740 000 € un bâtiment en ytong ça vaut 150 000 €, cela ne vaut pas 740 000 €, ça vaut 150 000 € ou 200 000 €, aller je vais rajouter 50 000 €, ça ne vaut en tout cas pas 740 000 €. Ils se gavent avec les collectivités. Donc à un moment donné, je pense qu'il faut aussi..., et moi je suis plus pour..., et c'est parce qu'on n'a pas le personnel, et puis vous avez raison M. Mougel, on n'a pas vocation à embaucher à tour de bras. Concernant la police municipale, ce n'est pas de l'embauche, c'est du remplacement. Il y avait 2 agents de police municipale, il y en a une qui est partie, elle est remplacée par un, et il y en a un qui est sur le point de partir en retraite qui n'habite même plus ici depuis longtemps, et pourtant on continue à la rémunérer. Bon cela c'est l'anecdote. Mais en tout cas c'est réel, dans le privé cela n'existe pas. Eh bien cela c'est quand même, pour la ville de Leffrinckoucke, pénalisant. Mais en tout cas, pour le coup, il faut continuer à assurer la sécurité des biens et des personnes, cela fait partie de l'engagement que mon équipe et moi avons pris, s'assurer de la sécurité. C'est une nécessité, donc on a remplacé, le départ en retraite c'est imminent, donc ce n'est pas du recrutement, c'est tout simplement du remplacement. Donc c'est une réalité. Maintenant voilà ce que je peux dire au niveau de ce stade de la réflexion, et concernant les Dunes de Flandre, vous avez raison, M. Berteloot, à Leffrinckoucke on a 600 ou 700 mètres de plage, Bray-Dunes ont 1 km 5, ils paient 179 000 € en produit non fiscalisé, là où nous on en paie un paquet de plus, ils ont 4 postes de secours, 25 sauveteurs, là où on en a 4 et des fois 5, on a 600 mètres linéaires à nettoyer en propreté, on a une malheureuse fête à la crevette pour laquelle on a 15 000 €, malheureux financement, on a eu ce gros débat lundi qui m'a vraiment mis en colère, parce que j'ai demandé comment se faisait-il que même Zuydcoote qui a 700 habitants a une enveloppe de 17 à 18 000 € annuels là où nous on en n'a que 15, que Bray-Dunes a 30 000 €, et la seule réponse que l'on m'a apportée : oui mais c'est comme cela depuis toujours. Donc, c'est comme cela depuis toujours on ne doit rien dire alors !

Eh bien moi je ne suis pas d'accord ! Et si demain il fallait prendre la décision de dire : eh bien écoutez, à jouer à ce jeu là on va quitter les Dunes de Flandre, eh bien on le fera ! Et ils seront bien embêtés parce que dans la loi Littoral, ils insistent sur la continuité du littoral, ce qui veut dire que si nous, on arrêtaient les Dunes de Flandre... »

J.P. MOUGEL : « Un syndicat intercommunal doit avoir une continuité territoriale, si Leffrinckoucke sort, il n'y a plus de Dunes de Flandre. »

O. RYCKEBUSCH : « Et la réalité c'est, est-il logique de voir sur une plage la balayeuse Communauté Urbaine de Dunkerque, suivie de la balayeuse ville de Dunkerque et suivie de la balayeuse Dunes de Flandre ? Les 3 les unes derrière les autres, cela fait une belle brochette quand même. Mais vous avez remarqué qu'on a quand même mis un..., on leur a dit : vous saquez dessus quand même pour l'entretien des voiries de Leffrinckoucke parce qu'on ne veut pas non plus être les grands pauvres. A un moment donné, je suis désolé, mais ce n'est pas le tout de nous avoir fait un bout de digue en fin de mandat, nous, il faut qu'on ait des choses qui soient..., on mérite autant que toutes celles et ceux qui font partie du territoire communautaire. Je peux vous assurer qu'avec le Président de la Communauté Urbaine on a des échanges vraiment constructifs, et je peux vous assurer aussi que les maires sont unis pour tous les choix qui sont faits. La fiscalité des uns n'est pas la fiscalité des autres, vous l'avez dit M. Mougel, M. Rommel avec 6 millions d'euros d'investissement à ne plus savoir quoi faire de son argent, a dit : tout ce qu'il me reste à faire c'est une piscine, eh bien il peut prendre la notre, on lui donne, il peut la prendre. Franchement c'est un peu de la moquerie, alors qu'en plus il a une DSC alors qu'il n'en a pas besoin. Qu'il partage cette DSC avec les villes qui en ont besoin ! Le partage ! Mais après, il a la chance d'avoir eu des entreprises qui sont venues s'installer sur le territoire de Loon-Plage, à côté de cela, ils ont perdu leur plage. Mais ils ont une belle fiscalité et ne savent plus quoi faire de leur argent. Mais dans le plan fiscal qui est proposé par la Communauté Urbaine, il y a notamment un volet, dès qu'on aura le dossier final, je vous le présenterai, il y a une partie sur la répartition des richesses. C'est à dire que les entreprises qui iront s'installer, par exemple à Saint Georges sur l'AA il y a une entreprise de pommes de terre qui va arriver là-bas, un très gros groupe, il y aura une répartition à hauteur d'un tiers pour les autres villes. Donc nous, on aura du gain. Si demain il y a l'entreprise chinoise qui vient sur le port avec, vous l'avez tous vu dans les journaux, une création de 1 000 emplois, on participera à ces recettes. Donc, tout n'est pas que morose. Croyez-moi, je pense qu'il y a un avenir et soyez rassuré, on maîtrisera le budget et puis vous allez nous aider même. »

M. PEDRETTI : « Rapidement M. le Maire, c'est un débat intéressant parce que vous apportez des éléments d'information, mais en même temps je trouve qu'il y a énormément de questions et bien peu de réponses. C'est cela qui est un petit peu inquiétant parce que, je reprends simplement les chiffres que vous avez évoqué, si vraiment il nous faut entre 2 et 3 millions d'euros pour rénover l'ensemble de notre patrimoine, bon il n'y a pas 36 000 solutions de financement, vous le savez très bien, donc soit on fermera, soit on réduira les dépenses de fonctionnement de manière drastique mais il faudrait dire lesquelles et comment et cela risque de ne pas être simple. Alors j'ai bien compris que, visiblement vous aviez déjà quelques choix en vue notamment sur la salle Vanhille, faudra t-il emprunter ? Bref, je pense qu'on..., oui il y a vraiment beaucoup de questions, vous apportez peu de réponses, espérons que dans les semaines, les mois qui viennent, cela se clarifiera. »

P. BERTELOOT : « Une petite chose encore, M. le Maire, s'agissant de la piscine, n'oubliez pas qu'elle est encore, et pour pas longtemps, en garantie décennale, et s'il y a des recours à faire, c'est le moment. »

O. RYCKEBUSCH : « Alors sachez que, justement, nous recevons les 5 entreprises qui ont travaillé sur ce projet dans les jours qui viennent, et il est hors de question de passer à côté de la garantie décennale. Nous sommes à l'affût de tout cela M. Berteloot, soyez rassuré. Maintenant, concernant M. Pedretti, je suis surpris quand même de vous entendre dire que vous avez peu de réponses. J'ai essayé d'être le plus transparent possible, je vous ai donné toutes les informations que l'on peut avoir à ce stade de réflexion. La construction d'un budget n'est pas une opération facile et je remercie Benoît Vandewalle, notre directeur financier, pour le travail de qualité qu'il a fait, c'est le même directeur financier que nous avons, M. Mougel, M. Berteloot, et je peux vous assurer qu'il fait un travail remarquable, et il a un regard très attentif. C'est à dire que son rôle aussi c'est de dire : non, oui, ce n'est pas possible, attention, et nous sommes vigilants, et il est associé avec Gilles Hoedt qui a ce côté aussi de faire très attention aux deniers publics. Donc nous ferons attention, mais vous avez raison de le dire. Le patrimoine c'est comme tout, une maison cela s'entretient, si on ne l'entretient pas, à un moment donné, les travaux sont à faire, ou alors ils ne sont pas à faire, mais il faut s'attendre au pire. Donc ce sont ces réflexions que nous aurons dans les mois à venir, ensemble, parce que de toute façon c'est une position qu'il nous faudra voir et expliquer à la population, cela c'est clair. Mais je pense que la population, une fois que les chiffres seront mis bout à bout, va vite comprendre qu'il y a des choix à faire. Maintenant, on est encore aujourd'hui dans une phase de diagnostic et on verra bien dans les prochaines semaines. »

Délibération n° 6_2

ACOMPTÉ DE SUBVENTION.

Il convient d'octroyer un acompte de subvention de 70 000 € pour le Centre Communal d'Action Sociale de Leffrinckoucke, dans l'attente de connaître le montant exact de la subvention annuelle nécessaire à l'équilibre budgétaire de cet établissement public administratif.

Le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE le versement de cet acompte de subvention.

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 657 362 « subvention au C.C.A.S. » du budget primitif 2021.

Délibération n° 6_3

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2333-6 à L2333-16 ;

Considérant que :

- les communes peuvent, par délibération prise avant le 1er juillet de l'année précédant celle de l'imposition, instaurer une taxe locale sur la publicité extérieure (T.L.P.E.) frappant les supports publicitaires dans les limites de leur territoire ;

- la taxe s'applique à tous supports publicitaires fixes, extérieurs, visibles d'une voie publique, qui sont de 3 catégories :

- les dispositifs publicitaires,
- les enseignes,
- les pré-enseignes.

- sont exonérés de droit les dispositifs ou supports suivants :

A. supports dédiés à l'affichage de publicités non commerciales,

B. dispositifs concernant des spectacles,

C. supports prescrits par une disposition légale ou réglementaire (panneaux électoraux par exemple) ou imposés par une convention signée avec l'État,

D. localisation de professions réglementées (plaques de notaires, de médecins, etc.),

E. panneaux de signalisation directionnelle apposés sur un immeuble ou installés sur un terrain et relatifs à une activité ou à un service qui y est proposé,

F. panneaux d'information sur les horaires, moyens de paiement ou tarifs de l'activité exercée (à condition que la superficie cumulée du support soit inférieure ou égale à 1 m² pour les tarifs),

G. enseignes de moins de 7 m² en surface cumulée, apposées sur un immeuble ou installées sur un terrain et relatives à une activité qui s'y exerce, sauf délibération contraire de la collectivité.

- le conseil municipal peut instaurer une exonération totale ou une réfaction de 50% sur :

- les enseignes non scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 m²,
- les pré-enseignes supérieures à 1,5 m²,
- les pré-enseignes inférieures ou égales à 1,5 m²,
- les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage,
- les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou de kiosque à journaux.

- le conseil municipal peut instaurer une réfaction de 50% sur les enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 20 m² ;

- le montant de la T.L.P.E. varie selon les caractéristiques des supports publicitaires et la taille de la collectivité ;

- les montants maximaux de base de la T.L.P.E., en fonction de la taille des collectivités, s'élèvent pour 2022 à :

communes et EPCI de moins de 50 000 habitants	16,20 € par m ² et par an
communes et EPCI entre 50 000 et 199 999 habitants	21,40 € par m ² et par an
communes et EPCI de 200 000 habitants et plus	32,40 € par m ² et par an
communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un EPCI de 50 000 habitants et plus	21,40 € par m ² et par an
communes de 50 000 habitants et plus appartenant à un EPCI de 200 000 habitants et plus	32,40 € par m ² et par an

- ces tarifs maximaux de base font l'objet de coefficients multiplicateurs, en fonction du support publicitaire et de sa superficie :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (supports <u>non</u> numériques)		Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (supports numériques)	
superficie inférieure ou égale à 12 m ²	superficie supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²	superficie inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²	superficie inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²
a* €	a x 2	a x 4	a* €	a x 2	a* x 3 = b €	b x 2

* a = tarif maximal de base

- qu'il est possible de fixer des tarifs inférieurs aux tarifs maximaux de base. Cette minoration peut être différente selon les catégories de supports, mais le coefficient multiplicateur n'est pas modulable.

Le conseil municipal, à l'unanimité

DÉCIDE d'appliquer sur le territoire communal / intercommunal la taxe locale sur la publicité extérieure

FIXE les tarifs de la T.L.P.E. comme suit :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (supports <u>non</u> numériques)		Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (supports numériques)	
superficie inférieure ou égale à 12 m ²	superficie supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²	superficie inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²	superficie inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²
21,40 €	42,80 €	85,60 €	21,40 €	42,80 €	64,20 €	128,40 €

- d'exonérer en application de l'article L2333-8 du C.G.C.T., totalement :
 - les pré-enseignes inférieures ou égales à 1,5 m² ;
 - les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage.

QUESTIONS ÉCRITES

Questions du groupe « Bien vivre à Leffrinckoucke »

École de musique :

Pouvez-vous nous faire un point sur la situation du personnel de l'école municipale de musique ?

Avez-vous l'intention de remplacer les deux professeurs qui feront valoir leurs droits à la retraite prochainement ?

D. MARSCHAL : « Bonsoir, alors la situation concernant l'école de musique sera, en tout premier lieu, présentée lors du comité technique. Comité technique qui, pour ceux qui ne le savent pas, est appelé à émettre un avis sur des questions d'ordre général, telles que l'organisation et les conditions de fonctionnement, les modalités d'organisation... Donc, le fonctionnement de l'école de musique, nous allons aborder cela lors du prochain CT à venir. Depuis notre arrivée, depuis juillet, nous avons déjà effectué 3 comités techniques, nous allons entamer notre 4ème au mois d'avril, donc nous associons, bien évidemment, les représentants du personnel lors des comités techniques. Donc n'ayez crainte, cette instance qui est consultée fait partie vraiment du dialogue social qui nous tient à cœur. Pour le remplacement, bien entendu, nous avons prévu de remplacer les départs en retraite. Il y a 2 départs en retraite prévus. Donc remplacement il y aura. »

Nouvelle gare :

Apparemment, la gare est en service. Une inauguration est-elle prévue ?

Serait-il possible de limiter la vitesse à 30km/h à partir du « Bistrot » ?

D. MARSCHAL : « Alors la gare, en fait, bien qu'elle serve de vitrine pour la décoration, vous l'avez vu on a essayé d'égayer, du mieux qu'on pouvait, la ville. Nous avons donc décoré au moment de Noël, au moment de carnaval, actuellement la vitrine, mais la gare n'est pas encore opérationnelle. Inauguration : oui, nous avons hâte d'inaugurer cet espace multi-services et, bien entendu, vous y serez convié. Pour ce qui est de la zone 30, vous n'êtes pas sans savoir que nous projetons des animations aux alentours de la gare, et donc suscite cette question de la vitesse. Donc je comprends bien votre inquiétude. Une réflexion est actuellement entamée sur le développement des zones 30 dans le cadre de la politique plan vélo. Je ne sais pas si vous en avez entendu parler. Il y a eu un débat entre juillet et octobre, il y a eu une concertation au niveau des citoyens, et donc en ce moment, les propositions émergent au niveau de la CUD et cette zone 30, concernant les mobilités douces, est mise à l'ordre du jour, et au mois de mars-avril nous sommes consultés. Donc, prochainement nous rencontrons M. Montagne et nous évoquerons, nous ferons remonter cette problématique de développement de zone 30. En l'occurrence sur notre territoire, nous avons fait le point en groupe de travail, et donc ce point là nous l'avons ciblé déjà, nous l'avons identifié, donc merci de l'avoir aussi identifié. Ce partage d'espace public, cela nous tient vraiment à cœur d'être vigilants sur ces points là, et la sécurité avant tout. »

Police Municipale :

Deux nouveaux policiers municipaux sont arrivés. Ont-ils été présentés aux élus ?

Quels sont leurs horaires de travail ?

Quel est le bilan de la vidéo-protection pour l'année 2020 ?

O. RYCKEBUSCH : « Je vais vous répondre M. Berteloot, concernant les 2 policiers, ils ont été présentés en commission de sécurité, uniquement. Concernant les horaires de travail, il y a une première validation qui a été faite en CT concernant les horaires d'hiver, et c'est une brigade qui a cette typologie de devoir avoir des horaires d'été et des horaires d'hiver. Donc seront présentés au prochain CT les horaires d'été. Donc horaires d'hiver validés en CT, horaires d'été ils le seront lors d'un prochain CT. Concernant le bilan de la vidéo-protection pour l'année 2020, donc je vais vous le donner si je le retrouve, moi j'ai déjà tout rangé, j'étais parti déjà. Alors écoutez, de mémoire, il y a eu plusieurs infractions effectivement constatées fin d'année 2019 et 2020, notamment des vols par effraction, pour lesquels il y a eu une sollicitation de la part de la police nationale puisque nous ne pouvons aller voir les vidéos que sur demande. Donc, une fois que la police nationale nous fait état d'une infraction, d'un vol ou quoique ce soit, ils nous sollicitent et c'est comme cela qu'on peut intervenir pour pouvoir aller visionner les bandes. Pour votre information, la société Cétéo qui a le SAV notamment de ces caméras, nous venons tout juste de récupérer, les élus, et cela, pour moi à mon sens, ce n'est pas normal du tout, les codes d'authentification. Tout juste ! Ce n'est pas normal ! Cela fait juste 8 mois, 9 mois, donc je n'étais pas d'accord d'autant plus qu'on savait qu'il y avait des caméras dont certaines étaient en panne. Depuis combien de temps ? Je n'en sais rien ! Donc ils sont venus, ils ont tout réparé sauf celle avenue Guillain. Je pense que l'avenue Guillain c'est un problème avec la ville de Dunkerque, je pense que celle-là n'a peut être même jamais fonctionné puisque c'est un problème d'énergie, d'électricité qui ne vient pas sur le poteau, ce n'est pas de notre fait, par contre on est occupé de résoudre le problème. Donc les constats, la vidéo sert, cela sert plutôt bien, donc on continuera à le développer et à s'assurer surtout que les caméras fonctionnent. »

Colis de fin d'année :

Vous aviez annoncé que vous allez dorénavant privilégier les circuits courts et le commerce local.

Pourquoi le fournisseur des produits du colis le plus proche est situé à 80 km de Leffrinckoucke ?

Quel est le résultat de l'enquête menée auprès des bénéficiaires ?

O. RYCKEBUSCH : « Alors, effectivement nous avons dit de privilégier les circuits courts. Par contre il y a des appels d'offres quand même à respecter, on ne peut pas faire n'importe quoi. Faire un panier tout garni « made in Ryckebusch » cela me paraît compliqué. Par contre dans le délai imparti : juillet, août, il faut prendre les devants concernant les colis et s'assurer de la bonne réception pour pouvoir les distribuer aux aînés, c'était impossible à faire dans le délai imparti. On a demandé de pouvoir avoir des produits, au maximum, locaux. On a trouvé à 80 km, moi je pense que les années avant, on s'est renseigné, c'était à 1 003 km, on a fait un effort tout de même. »

P. BERTELOOT : « Mais nous, on ne s'était pas engagé sur les circuits courts. »

O. RYCKEBUSCH : « Non, mais c'est quand même mieux de privilégier les circuits courts. Donc par contre, on verra..., en tout cas c'est plus court, donc nous verrons pour l'année prochaine comment on fait. En tout état de cause, concernant le questionnaire qui avait été mis en place pour voir la position de nos aînés : colis ou bon d'achat ? Aujourd'hui il y a 237 demandes de bons d'achat et il y a 429 demandes de colis, pour lequel nous privilégierons les circuits courts. On essaiera au maximum, on va essayer de réduire à 70 km, 60. »

P. BERTELOOT : « Je vous signale... » (puis inaudible)

O. RYCKEBUSCH : « Les gaufres je ne pense pas qu'elles venaient de 80 km, elles ne venaient pas de... ? Vous êtes certain ? Avant le 9 mars, il y avait une date de péremption dessus. Donc voilà un peu, M. Berteloot, j'espère qu'on a pu répondre à vos questions, je ne sais pas s'il y a d'autres remarques, M. Pedretti, Mme D'Hordain, M. Mougel ? Donc je vous propose de clôturer cette séance, je vous remercie pour votre participation et à bientôt, bonne soirée. »

L'ordre du jour est épuisé, M. le Maire clôt la séance.

S. DZIKOWSKI

G. HOEDT

M. LEMATRE

M. LILLIO

V. BOURGOIS

R. ELHOJJAJI

D. MARSCHAL

P. STRUK

L. MARCANT

C. D'HORDAIN

M. PEDRETTI

P. BERTELOOT

J.P. MOUGEL